VOLUME V, WINNIPEG, MERCREDI, 4 JUILLET 1917 NUMERO 8

Adressez toute correspondance à "LA LIBERTE"
ABONNEMENTS:
Canada et Etats-Unis - - - - $1.50
Union Postale - - - - - - - $2.00

LA LIBERTÉ

Directeur: HECTOR HEROUX

DIEU ET MON DROIT

Imprimé et pu[...] par la
WEST CANADA P[...] CO., LTD.
619 Ave. M[...]mot
Téléphones - - G[...] 4264-4265

ELECTION DES COMMISSAIRES D'ECOLES

Nous reproduisons in extenso la circulaire que l'honorable juge Prendergast, président de l'Association d'Education, vient d'adresser aux membres des cercles paroissiaux au sujet de l'élection des commissaires d'écoles:

Saint-Boniface, le 28 juin 1917.

Messieurs du Cercle paroissial,

La loi pourvoit que l'assemblée annuelle des contribuables dans les districts ruraux doit se tenir, le troisième lundi de juillet, qui sera, cette année, le 16, à 8 heures du soir. C'est à cette assemblée que se fait l'élection des commissaires.

Vous comprendrez que c'est un devoir qui prime peut-être tous les autres, d'assister à cette assemblée, et non seulement de prendre part à l'élection, mais de la préparer. Ce n'est qu'en vous concertant d'avance et en vous rendant tous à l'assemblée que vous pourrez espérer que l'élection donnera un résultat satisfaisant. Il est certains endroits où l'indifférence du contribuable a eu, l'an dernier, les conséquences les plus déplorables, pour ne pas dire presque désastreuses.

L'élection faite, nous vous prions de nous faire connaître sous le plus bref délai possible, la composition de la nouvelle commission. Ces renseignements font partie de la documentation que nous devons nécessairement avoir en main.

Nous profitons de l'occasion pour vous engager à vous intéresser à ce que les commissaires s'assurent, dès à présent, les services d'un instituteur ou d'une institutrice pour la nouvelle année scolaire qui commencera en septembre. Dans la mesure du possible, il importe que ces instituteurs ou institutrices soient munis de diplômes professionnels, et dans tous les cas, il faut qu'ils soient ou puissent se mettre en règle avec le Département.

Si vous n'avez présentement personne en vue, l'Association, (à laquelle quelques instituteurs et institutrices se sont adressés pour trouver de l'emploi), pourrait vous mettre en rapport avec ces derniers et vous aider à conclure un engagement. Mais cette dmande doit nous être faite sans retard.

Acceptez, Messieurs, l'assurance de nos sentiments dévoués.

JAMES-E.-P. PRENDERGAST,
Président de l'Exécutif.

La Confédération

Dimanche dernier, 1er juillet, le Canada fêtait le cinquantième anniversaire de la Confédération. Nous disons fêtait; le mot n'est peut-être pas juste, car le mot fête suppose la joie, et ce n'est pas dans la joie qu'un grand nombre des habitants de ce pays ont vu passer le premier juillet de cette année.

Le cinquantième anniversaire de la Confédération nous rappelle un contrat solennel signé par deux grandes races, française et anglaise, de ce pays, et contresigné par Sa Majesté le Roi d'Angleterre. Ce contrat stipulait la parfaite égalité de ces deux races en ce pays quant aux droits religieux et linguistiques de chacune des parties.

Les paroles de Sir John MacDonald, souvent citées, resteront comme une condamnation très claire de la conduite d'une des parties contractantes, la partie anglaise. Que disait Sir John MacDonald, l'un des Pères de la Confédération, le plus illustre de tous, peut-être?

"Il n'y a en ce pays ni vainqueurs ni vaincus, mais des citoyens "jouissant d'une parfaite égalité dans tous leurs droits nationaux "et religieux."

Pourquoi faut-il rappeler, cinquante ans après, que les choses sont changées et qu'à en juger par les événements qui se sont déroulés il semble n'y avoir eu en ce pays que des vainqueurs et des vaincus, car aux uns tous les droits, tandis qu'aux autres on ne laisse que des devoirs: devoirs de payer une égale part d'impôts, bien plus, une part plus considérable, puisque dans le domaine scolaire la race française de ce pays qui fut partie au contrat fédératif qui lui garantissait la parfaite liberté de sa langue et de sa foi, se voit condamnée à payer double impôt pour conserver en pratique ces choses qui lui sont précieuses comme la vie.

On lui demande en ce moment l'impôt du sang, et cela à l'encontre du solennel contrat qui donna naissance à la Confédération. Une nouvelle théorie prend corps: aux uns tous les droits, aux autres tous les devoirs: nous sommes ces autres.

C'est pourquoi le cinquantième anniversaire de la Confédération nous laisse non seulement froids, mais pensifs et tristes.

Que sera demain? Nous l'ignorons. C'est le secret de Dieu, mais les hommes ont droit de se demander combien de temps peut durer une institution qui renie les principes les plus clairs qui ont été posés à la base de son existence.

La section française de ce pays n'a qu'à être bien éveillée et à être prête à faire autre chose que des beaux discours si elle veut vivre et jouer son rôle à l'avenir.

L'école impérialiste qui a gagné tant de terrain en ce pays à l'occasion de la guerre mondiale, voit d'un mauvais oeil le groupe français au Canada. C'est une pierre d'achoppement sur le chemin de la réalisation de ses plans d'unification au Canada.

Une langue, un drapeau et une religion, voilà bien le but visé. A nous de ne pas fermer les yeux, car ce groupe impérialiste a assez prouvé quelles forces il peut mettre en branle pour ne pas laisser en paix un groupe national qui est le plus ferme opposant au Canada de ses visées d'unification irréalisables sans doute, si le Canada doit rester possession britannique, mais qu'on s'efforcera quand même de réaliser.

A bon entendeur salut!

Notre Campagne

Notre campagne de colonisation va assez bien. Nous ne sommes pas des naïfs, et nous savons qu'il faut un peu de temps pour passer de la théorie à l'action. Notre fonds de propagande a dépassé la moitié de la somme à laquelle il nous faut atteindre, et il en est de même de la liste des noms que nous désirons avoir.

Nous voulons faire aussi vite que possible. Notre littérature de propagande est plus avancée que n'est l'autre partie, mais nous attendrons le moment de lui faire voir le jour. Nous disons aux nôtres du Manitoba:

—Voulez-vous vivre en cette province et y jouer un rôle qui vous permette de vivre?

—Oui.

—Eh! bien, agissez!

Un vieil adage qui est en même temps un principe de saine philosophie proclame que: "La vie est dans le mouvement." Tout le mouvement que nous demandons au plus grand nombre des nôtres en ce moment consiste à écrire un ou plusieurs noms de parents ou d'amis susceptibles de faire de bons colons au Manitoba et de les envoyer avec adresse lisiblement écrite aux bureau de la **Liberté**.

Si vraiment ce mouvement coûte trop d'effort pour que nous obtenions quelques centaines de noms des trente-deux mille personnes de langue française de cette province, c'est que nous dormons ferme et que le chloroforme qui nous a endormis est de l'espèce qui nous tiendra endormis jusqu'à la mort.

Le temps est aux actes: quelques sous et des noms pour activer une propagande que nul ne fera pour nous si nous ne prenons sur nous de la faire.

La Saint-Jean-Baptiste a été fêtée la semaine dernière: on a peut-être bercé notre patriotisme dans le berceau des souvenirs du passé. Ce n'est pas mal, mais songeons au présent et à l'avenir. Posons un acte, si petit soit-il, comme preuve que la Saint-Jean-Baptiste n'a pas été pour nous une vaine fête.

Nous nous adressons spécialement à nos bons cultivateurs, car en pareille matière ils ont le désintéressement de penser la plupart du temps qu'on s'adresse à d'autres qu'à eux. Si nous devons vivre en cette province fidèles à l'idéal français et catholique, c'est par eux que nous vivrons. Nous les prions de ne pas perdre de vue cette vérité d'ordre très pratique. Ils sont de beaucoup les plus nombreux parmi nous, ceux auxquels nous voulons nous adresser à Québec, aux Etats-Unis et ailleurs sont leurs parents pour la plupart, et, détail qui n'est pas à négliger, un grand nombre parmi eux ont de grands moyens financiers, car le temps qui est dur pour tous est prospère pour le grand nombre des cultivateurs.

Qu'ils songent un peu qu'un groupe qui veut vivre doit pouvoir compter sur une faible contribution de temps et d'argent au bénéfice des questions d'ordre général.

La question de la colonisation occupe la toute première place dans la série des questions d'ordre général. Nous voulons faire notre part, mais sans eux nous ne pourrons rien!

Dégoutés

Tout le monde n'est pas de l'opinion des orangistes, si nous en croyons les événements politiques, et c'est bien en vain qu'ils se sont vantés d'avoir été un facteur considérable dans la victoire remportée par le cabinet Norris aux dernière élections.

Le gaspillage et les contrats plutôt louches de la dernière administration conservatrice au Manitoba ont été toute la raison de sa défaite, et ce n'est pas sans quelque surprise que l'hon. M. Norris s'est réveillé premier ministre, un beau matin.

Les orangistes ont chanté victoire, et la victoire n'était pas leur fait. La preuve la plus claire nous en est donnée par les dernières élections de la Saskatchewan. M. Willoughby, qui a toutes les allures d'un orangiste de la plus belle eau, avait sorti toutes ses tambourines et ses grosses caisses pour l'occasion, et jamais programme ne fut plus étroit, mais le cheval crème est fourbu, et il a laissé son maître dans le fossé. La veste qu'il a attrappée lui remettra peut-être en mémoire que certains procédés finissent par écoeurer les gens simplement honnêtes, et qu'en définitive la paix du pays aussi bien que l'intérêt des individus y gagneraient à mettre en pratique le vieux dicton anglais en voie de perdre son sens: "Honesty is the best policy".

Mieux vaut pour les orangistes et leurs pareils ne point crier trop haut qu'ils furent le facteur principal de la défaite de Roblin. Car toujours nous pourrons leur dire: "Souvenez-vous du résultat en Saskatchewan."

Est-ce la Fin d'Alphonse XIII?

Si nous devons en croire les dépêches, la royauté d'Alphonse XIII court de grands risques. Sans doute ne faut-il point attacher trop d'importance aux fréquents changements de cabinet qui surviennent en Espagne. Le pays d'Alphonse XIII est censé avoir un gouvernement constitutionnel; c'est à peu près tout. Les cabinets y naissent et meurent comme les plus éphémères papillons.

Qu'il y ait actuellement crise en Espagne, rien d'étonnant à cela. Là, comme en Russie, en Grèce, même comme en Angleterre, la lutte se poursuit contre tout ce qui a nom royauté. C'est en eau trouble que pêchent les parangons de la démocratie. A ce compte on peut dire qu'ils sont servis à choix en Espagne. La Catalogne ne cesse de proclamer son séparatisme et de réclamer son autonomie complète. Les républicains et anarchistes de Barcelone constituent un foyer de sédition toujours vivace. La propagande anti-cléricale ne ralentit point. Qu'on ne l'oublie pas, l'Espagne a encore aux yeux de nombreuses gens le démérite d'être un pays officiellement catholique et encore en relations avec Rome. Opposition républicaine et radicale profitent de l'état de crise alimentaire causée par la guerre sous-marine. Le coût de la vie s'est accru de vingt-cinq pour cent durant les trois derniers mois, et la pénurie de charbon est aujourd'hui telle qu'il est pratiquement impossible d'en obtenir pour les convois de chemin de fer. Ajoutez à cela la question de neutralité toujours au premier plan par suite des fréquentes pertes de navires espagnols coulés par les sous-marins allemands.

Voilà assez pour rendre difficile la position d'Alphonse XIII et permettre tous les espoirs à ses adversaires.

Alphonse XIII subira-t-il le sort de l'ex-tzar et de Constantin? Le vent qui souffle est peu favorable aux monarchies. La grande popularité personnelle d'Alphonse XIII en triomphera-t-elle? Souhaitons-le, car l'avènement au pouvoir en Espagne du radicalisme et du républicanisme signifieraient de bien tristes jours pour la patrie de Ferdinand le Catholique.

Parlons Mieux

Disons:	Plutôt que:
Aller à **bicyclette**	Aller en bicyclette.
Je l'ai vu **à** midi	Je l'ai vu ce midi.
Pareil **à** lui	Pareil comme lui.
M. Dupont, sa **femme** et sa **fille**	M. Dupont, sa dame et sa demoiselle.
Un boîte **à** cigares (vide)	Une boîte de cigares.
Avoir une belle **denture**	Avoir une belle dentition.
Une lettre **où il est dit** que	Une lettre disant que...
Il m'a **querellé** pendant une heure	Il m'a disputé pendant une heure.
Les mains liées **au, contre** le dos	Les mains liées derrière le dos.
Au bas, **au** haut d'une montagne	En bas, en haut, etc.
Je ne sais pas pour quand **c'est**	Je ne sais pas pour quand est-ce.
Pourquoi **fais-tu cela?**	Pourquoi est-ce que c'est que tu fais cela?
C'est **très** intéressant	C'est excessivement intéressant.
Etre **à toute** extrémité	Etre à la dernière extrémité.
Elle est **en faute**	Elle est fautive.
Il vient **parfois**	Il vient des fois.
Le sucre est **dissout**	Le sucre est fondu.
Un homme **riche**, un **crésus**	Un homme fortuné.
Remporter une victoire	Gagner (pléonasme) une, etc.
Suivre un exemple	Imiter (pléonasme) un exemple.
J'ai autre chose **en tête, dans l'esprit**	J'ai autre chose à penser.
Courtier, agent de publicité	Publiciste (journaliste, écrivain).
Il ne sait **que** faire	Il ne sait ce qu'il doit faire.
Récompenser **à raison** des mérites	Récompenser en raison, etc.
Je ne me **le** rappelle pas	Je ne m'en rappelle pas.
Je vous **renvoie, réexpédie** vos marchandises	Je vous retourne vos, etc.
Ces **prétendus** avantages	Ces soi-disant (ne se dit que des personnes) avantages.
Une **taie** d'oreiller	Une tête d'oreiller.
Il a **éventé** la mèche	Il a vendu la mèche.
L'authenticité, l'**exactitude** d'un fait	La véracité (ne se dit que des personnes), etc.
Registre, repartie, secrétaire	Régistre, répartie, sécrétaire.
Scintil-ler, vacil-ler, oscil-ler	Scintiyer, vaciyer, osciyer.
Elle **sera graduée** cette année	Elle va graduer cette année.
Des **renards**	Des briseurs de grève.
Quitter le couvent, la ville	Laisser le couvent, la ville.
Aimez-vous beaucoup votre maître?	Comment aimez-vous (How do you like?), etc.
Faire la monnaie d'une piastre	Changer une piastre.
Le **bottin** de Montréal	Le directoire de Montréal.
Se rendre compte de son état	Réaliser son état.
Une **bonne à tout faire**	Une servante générale.
Une **force hydraulique**	Un pouvoir d'eau.
Un **entrepreneur**	Un contracteur.

(Extrait de la deuxième édition de "2,000 mots par l'image", de l'abbé **Etienne Blanchard, p. s. s.**

DURES VERITES

Le sénateur Choquette n'a pas froid aux yeux. On peut ne point partager ses opinions, mais on doit lui reconnaître le courage de dire ce qu'il pense et de le dire aux Anglais aussi bien qu'à ses compatriotes. A ce point de vue son dernier discours, au Sénat, est typique. Depuis le début ces bons sépulchres blanchis de l'Ontario se scandalisent au prétendu déloyalisme de la province de Québec. Ils voient la paille en notre oeil mais oublient la poutre en le leur. Monsieur le sénateur Choquette le leur dit tout sec; le coup porte droit, en plein mufle. Qu'on en juge par ce résumé que nous donne le correspondant du **Devoir**.

Le Sénateur Choquette attire l'attention du gouvernement sur un article du "Montreal Star" disant que s'il y a jamais un vote sur notre politique de guerre ce devrait être un vote ouvert. "Le scrutin a eu son utilité pour protéger l'ouvrier contre son patron et le pauvre contre son patron et le pauvre contre le riche, mais il ne devrait pas être prostitué pour servir de bouclier aux lâches, moraux ou physiques. Tout homme qui s'en va voter soit pour inscrire son concitoyen ou pour déserter ses autres concitoyens déjà sous le feu des Allemands, devrait le faire comme un homme sous les yeux du jeune homme à qui il veut imposer la conscription ou sous ceux du père ou du frère de l'autre jeune homme qu'il a l'intention d'abandonner".

Le peuple de Québec n'aurait pas peur d'enregistrer ouvertement son vote sur la conscription, mais dans certaines provinces si le vote était ouvert ce serait mieux pour la mesure de conscription. Lorsque les cartes du service national furent envoyées la presse de l'Ontario a constaté le fait que des milliers de jeunes gens avaient quitté le pays en prévision du service obligatoire et lorsque le premier ministre annonça que le gouvernement avait l'intention de présenter une mesure de conscription. Tandis que les jeunes gens s'enfuyaient de l'Ontario pas un n'a quitté la province de Québec. Le "Toronto News" a dit que plus de 18,000 jeunes gens avaient quitté l'Ontario récemment et avaient passé aux Etats-Unis. Dans Québec, les chefs avaient conseillé au peuple de signer les cartes du service national et il les avait signées sur l'assurance qu'il n'y aurait pas de conscription. Bien que Québec ne se soit pas enfui devant la conscription comme Ontario l'avait fait, la province de Québec avait cependant été calomniée par Ontario et accusée de se dérober au service militaire.

Le Sénateur Choquette dit que si le Canada décidait de décréter une loi imposant le service militaire obligatoire Québec obéirait à la loi, les jeunes gens de sa province ne s'enfuiraient jamais comme l'avaient fait les jeunes gens de Toronto.

C'est probablement que sur les $21,000 dépensés par le gouvernement pour les annonces de recrutement $18,000 ont été dépensés dans Ontario et $3,000 seulement dans Québec. Les employeurs de Toronto ne montraient pas grand patriotisme, car un journal de cette cité se plaignait récemment qu'ils donnaient 98 pour cent de leurs meilleures places à des étrangers. Ceci démontre que nous de Québec sommes calomniés par des gens qui ne sont pas dignes de dénouer les cordons de nos souliers.

Il est extraordinaire que le gouvernement se sente obligé de dépenser cinq fois plus d'argent pour avoir des hommes dans l'Ontario qu'il n'en dépense pour en avoir dans Québec. Les autorités de la Milice avaient fait rapport que seulement 14,100 Canadiens-français s'étaient enrôlés. Le Sénateur Choquette conteste l'exactitude de ces chiffres et dit qu'une compilation privée indiquait que plus de 25,000 Canadiens-français se sont enrôlés. Il demande la permission d'examiner les registres d'enrôlement du gouvernement. Il paiera les frais et si l'examen ne démontre pas que plus de 25,000 Canadiens-français se sont enrôlés, il fera des excuses au Sénat et admettra tout ce qu'Ontario a dit au sujet de sa province. Il prétend que beaucoup de Canadiens-français portant des noms anglais avaient été comptés comme Anglais. La meilleure manière pour un homme de prouver sa loyauté est de se battre et de se faire tuer et la liste des pertes indiquera un grand nombre de Canadiens-français. Le nombre des noms canadiens-français sur les listes des pertes montre qu'ils étaient en nombre considérable au front ou bien qu'ils étaient envoyés se battre au front "pour sauver la peau de ceux qui se cachaient derrière eux comme ils le font dans l'Ontario. Il n'était pas surpris de l'article du "Montreal Star" parce que Lord Graham a fait beaucoup d'argent en suivant chaque parti et en dansant sur chaque air. On devrait l'appeler Lord Ragtime.

En conclusion, le Sénateur Choquette demande ce que le gouvernement va faire au sujet de la recommandation du "Montreal Star en faveur du vote ouvert.

Sir James Lougheed dit que la question est hypothétique et par conséquent hors d'ordre.

PROPAGANDE DE COLONISATION

Un Bienfaiteur, Saint-Boniface	$10.00
Ligue de la Presse Catholique de Langue française	$5.00
M. l'abbé P.-E. Halde, Deloraine	$5.00
Pour la colonisation, Letellier	$2.00
Saint-Isidore de Laprairie, Québec	$1.00
M. Victor Champagne, St-Norbert, Man.	$1.00
Un jeune de Saint-Boniface, Man.	$5.00
Sifton, Man.	$5.40
M. Alphonse Côté, Fisher Branch, Man.	$1.00
Un abonné de Dufresne, Manitoba	$2.00
M. l'abbé Jutras, Letellier, Manitoba	$5.00
M. Zach. Robert, Letellier, Manitoba	$2.00
Mme Zéphirin Bouchard, Letellier, Manitoba	$1.50
M. Joseph Saurette, Letellier, Manitoba	$1.00
Un fermier de Haywood, Manitoba	$2.00
Georgien, Saint-Georges de Châteauguay, Man.	$1.00
Alphonse Boulet, Dunrea, Man.	$1.00
Calixte Comeau, LaSalle, Man.	$1.00
Abbé J.-E. Derome, Oak Lake, Man.	$1.50
Amédée Vachon, Oak Lake, Man.	$1.50
Jos. Jutras, Letellier	$ .75
Ernest Jutras, Letellier	$1.00
Paul Saurette, Letellier	$1.00
Philippe Manseau, Letellier	$1.00
Onild Manseau, Letellier	$2.00
Wilfrid Barnabé, Letellier	$2.00
P. Parent, Letellier	$1.00
Saint-Claude	$3.00
Pierre Jackson, McCreary, Man.	$ .50
François Marcotte, McCreary, Man.	$ .50
Cercle Langevin de l'A. C. J. C., Sainte-Anne des Chênes	$3.00
Cercle LaVérendrye de l'A. C. J. C., Saint-Boniface	$5.00
Fermiers de la paroisse, Ile des Chênes, Man.	$6.00
Bienfaiteur, Toutes-Aides	$ .50
Un ami, Camperville	$5.00
Omer Leblanc, Saint-Léon	$1.00
Les paroissiens de Saint-Léon, Man.	$6.25
Total	$93.40

ARCHIDIOCESE DE SAINT-BONIFACE

Sommes recueillies en faveur du "Fonds de Secours Belge du "Cardinal Mercier"

Saint-Boniface	$419.23
Mariapolis	85.50
Saint-Alphonse	90.60
Bruxelles	242.70
Swan Lake	97.50
Somerset	52.00
Saint-Léon	41.00
Notre-Dame de Loureds	171.50
Saint-Agathe	101.00
Saint-Jean-Baptiste	50.00
Letellier	70.00
Saint-Adolphe	82.00
Saint-Claude	70.00
Saint-Pierre Jolys	350.00
Lorette	32.00
La Broquerie	46.00
Saint-Malo	48.35
La Salle	41.30
Total	$2,090.68

G. Vandamme, ptre belge.
Saint-Boniface, 28 juin 1917.

LE COIN DES DAMES

LES portes des maisons d'éducation sont closes pour deux longs mois. C'est avec impatience que la gent écolière a vu venir les vacances apparaissant sous les couleurs les plus brillantes. Que de projets ces enfants ont en tête, et de quelle douce liberté ils vont jouir enfin après avoir été soumis au règlement dix mois durant!

Il arrive, par exemple, qu'ils songent beaucoup plus aux gâteries dont ils seront l'objet, qu'à prouver leur reconnaissance à ceux qui mettent dans la balance de leur avenir l'inestimable don de l'instruction, souvent au prix de quels sacrifices? C'est si facile de dire à ses parents qu'on les aime, qu'on apprécie ce qu'ils font pour nous, de prévenir leurs désirs, de leur rendre service, enfin d'user de toutes les délicatesses possibles à leur égard! C'est tout ce qu'ils demandent comme dédommagement de notre part. Aussi ne faut-il pas attendre d'avoir gravi le dernier échelon des études pour montrer sa reconnaissance.

Un père de famille disait un jour: "Mes enfants, je suis pauvre; la dot que vous aurez, ce sera votre instruction; sachez en profiter." Ah! quand on est jeune, on ne comprend pas assez l'importance de l'éducation. L'ennui de boucler sa valise à date fixe, de dire adieu à l'intimité familiale, pour aller se soumettre à l'étude, à la surveillance de tous les instants, aux reproches, aux sons de la cloche qui vous éveille le matin, vous dicte heure par heure le devoir et qui vous dit l'heure du coucher. Tout cela nous fait soupirer après le dernier mois de la dernière année alors qu'il nous semble que tous les ennuis vont cesser par la vertu d'une baguette de fée. Mais, mon Dieu, l'on a à peine eu le temps de déployer son petit bagage de sciences qu'on s'aperçoit que c'est là seulement que commencent les vrais ennuis, et que ce qu'on considérait comme tel n'était rien qu'une préparation à l'amortissement du choc que l'on subit en prenant contact avec le monde. Là seulement on se rend à l'évidence de la douce quiétude qui était notre partage lors de ce qu'on aurait volontiers appelé parfois "l'exil"... Il faut donc profiter de ces quelques semaines de liberté pour semer les bienfaits et des sourires autour de soi, ce sera le moyen de prouver que le bon grain ne tombe pas dans une terre stérile.

Hélas! dans ce siècle de jouissances et de luxe, la délicatesse devient une fleur si rare qu'on se hâte de s'enivrer de son parfum quand on la rencontre sur sa route. On ne sait plus guère se déranger pour les autres. Pourvu qu'on s'amuse, qu'on vive à sa guise, qu'on prenne ses aises, qu'importe que son entourage en souffre? on ne s'en aperçoit même pas. Souvent, si nous avons à souffrir de l'égoïsme de nos amis dans leurs rapports avec nous, combien à plus fortes raisons les parents doivent-ils déplorer ce défaut désagréable chez leurs enfants? Soyons donc délicats avec eux. C'est facile quand on a du coeur.

Hier, on me racontait qu'une fillette, entrant en vacances, allait refaire ses forces au grand air de la campagne, afin de reprendre avec plus de vigueur ses classes et ses devoirs d'aînée de la famille. Mais voilà que plus l'heure de son départ approchait, plus elle était indécise et triste. Elle s'était fait une fête de cette envolée vers la bonne-maman qui l'attendait avec joie. La veille, elle dit à sa mère: "Maman, qu'allez-vous faire sans moi? Vous travaillerez beaucoup plus, vous serez fatiguée et peut-être vous rendrez-vous malade." Toute jeune qu'elle était, elle ne pensait plus à son propre plaisir, ou plutôt celui-ci ne revêtait plus d'attraits pour elle lorsqu'elle pensait que sa mère pourrait la manquer, pendant qu'elle profiterait d'un délassement, bien mérité pourtant. N'est-ce pas un bel exemple de délicatesse, cela? Et, je suis sûre que cette phrase de sa fille suffit pour récompenser la mère du sacrifice de s'en priver pendant quelque temps.

Soyons donc délicats avec tout le monde, sachons nous rendre utile quand l'opportunité se montre à nous, c'est une marque infaillible de bonne éducation.

JACQUELINE DES ERABLES.

25 juin 1917.

SUR la pelouse verte émaillée de dandelions, la bande enfantine joue, babille, et les petites filles comme les petits garçons sautillent comme des moineaux fous. Je viens de les compter: ils sont quatorze; ce sont les plus jeunes de trois familles voisines. Quel essaim joyeux et quel merveilleux tableau ils forment, ces enfants, tous contents d'être en vacance, tous heureux de leur liberté. Devant ces petites physionomies inondées de joie, véritable reflet de leur âme sereine, je ne sais quel sentiment envahit l'âme en contemplant cette enfance joyeuse. Quelle simplicité, quelle grâce dans leurs jeux! C'est gai, c'est gracieux cette jeunesse, c'est comme l'aube d'un bon jour. C'est le temps de la vie qui ne produit que des roses. Les épines ne piquent pas, car elles sont cachées par la confiance en l'humanité, par la foi en l'avenir.

"L'enfant, c'est le soleil qui rit dans la maison,
"Le renouveau de Dieu dans l'arrière-saison."

Dommage qu'ils grandissent si vite. Nous voudrions tant les garder toujours petits, car en grandissant ils perdent leurs charmes, ils ne sont plus autant à nous.

En regardant ce tourbillon joyeux qui folâtre dans l'herbe, je pense à ces petits Français des villages dévastés du nord de la France, sans gîte, sans abri, la plupart sans parents. On en trouva des milliers errant dans les ruines, tremblants de faiblesse, énervés jusqu'à la folie par ce bruit incessant de la mitraille. Qu'on songe un instant au pathétique spectacle de ces petits malheureux aux yeux sombres pleins de visions épouvantables; les traits crispés de souffrance, les joues creuses et hâves. Ces pauvres petits êtres étaient, il y a quelques mois, roses, joufflus, brillants de santé; ils étaient gâtés et choyés. Maintenant ce sont de petits squelettes ambulants qui ne retrouveront peut-être plus leur insouciance naturelle et qui n'oublieront jamais les scènes atroces qui se sont reflétées dans le miroir de leurs yeux bruns ou bleus.

Nous avons du coeur, nous aimons nos enfants. Pour l'amour d'eux et afin que Dieu les préserve de la misère, secourons ces pauvres petits malheureux de la France. Nous aurons l'occasion de le faire, le 14 juillet prochain. Donnons généreusement et de bonne grâce; c'est du bonheur et de la tendresse que nous envoyons là-bas à ces petits déshérités.

GERTRUDE.

PENSEES

Sans la femme, l'homme serait rude, grossier, solitaire, et il ignorerait la grâce qui n'est que le sourire de l'amour. La femme suspend autour de lui les fleurs de la vie, comme ces lianes de la forêt qui décorent le tronc des chênes de leurs guirlandes parfumées. — Châteaubriand.

• • •

On ferait une liste curieuse des erreurs du savant, des terreurs du brave et des folies du sage.

• • •

La première chose que les femmes savent, c'est qu'elles sont belles; la dernière dont elles s'aperçoivent, c'est qu'elles sont vieilles.—Mme la Comtesse de Talleyrand.

• • •

La charité ne doit jamais regarder derrière elle, mais toujours devant, parce que le nombre de ses bienfaits passés est toujours très petit et que les misères présentes et futures qu'elle doit soulager sont infinies.

• • •

La gaieté est un fil d'or dans la trame de la vie.

LA GARCONNIERE

La fille au coeur léger qui court
la prétentaine,
Qui trotte, jour et nuit, dans la
froide saison,
En raquette, en patins au côté
d'un garçon
A trouver un époux aura bien de
la peine.
Pour fonder un foyer, gardien de
son bonheur,
Tout jeune homme veut prendre
une fille d'honneur.
La belle garçonnière, au souriant
visage,
De l'amour partagé n'aura jamais
le gage.
— Et pourquoi, s'il vous plaît? —
Pour suivre son instinct
Elle a de la pudeur quitté le droit
chemin;
D'ici, de là, partout elle a versé
son âme,
Epuisant son amour en un flirt
maladroit.
Vingt garçons sur son coeur tour
à tour ont droit;
Mais pas un ne la veut pour en
faire sa femme.
(Comme bien on le sait, personne
n'est pressé
De s'emparer d'un bien par un
tiers délaissé.)
Garçonnière aux doux yeux qui
cherchez la fortune
En battant la campagne aux rayons
de la lune,
Vous perdez votre temps, je vous
le dis sans fard.
Croyez-vous inspirer un amour véritable
En faisant une action en soi si peu
louable?
Si c'est là de l'amour, c'est de
l'amour bâtard
Qui ruine l'avenir et souille l'innocence.
Voilà de tous vos jeux l'unique
conséquence!
Le chevalier-servant qui vous suit
pas à pas
Sait trop bien maintenant que
vous ne serez pas
La femme qu'il lui faut. Pour
épouse fidèle
Il cherchera plus loin, une fille
modèle,
Qui, vivant loin du bruit et dans
l'obscurité,
Aura gardé son coeur de toute
vanité.
Et la belle luronne avec son casque-à-mèche,
Son sweater coloré, ses patin, son
traîneau,
Tout son fol attirail, reste le bec
dans l'eau:
Elle a manqué son but en faisant
trop la fraîche!
Ma fille, croyez-moi, restez à la
maison,
C'est la loi de l'honneur. Courir
la galipote
La nuit comme le jour, sans rime
ni raison,
Aux yeux des gens sensés est le
fait d'une sotte.
. . . .
La fille au coeur léger qui court
la prétentaine
En dépit de son coeur devra monter
en graine!

C. Fatal.

RECETTES

Soupe aux choux à la bonne femme

Ingrédients: 2 livres d'entrecôte de boeuf; 1 queue de boeuf; 1 oignon; 4 clous de girofle; carottes nouvelles; 1 navet; ½ panais; feuilles de céleri: sel et poivre; 1 chou.

Préparation: Mettez dans une marmite la viande, l'oignon piqué des clous de girofle, les légumes et le sel et poivre au goût. Laissez bouillotter une heure. Coupez le chou en quatre et laissez bien cuire. Versez le bouillon sur des tranches de pain. Dressez le chou sur un plat avec la viande entourée des autres légumes.

Gâteau de foie de veau

Hachez un foie de veau et pilezle; hachez et pilez une demi-livre de graisse de boeuf et deux livres de panne de lard. Ajoutez deux oignons coupés en dés et passés au beurre, sel et poivre et muscade. Pilez-le tout ensemble. Garnissez le froid et les côtés d'une casserole en grès avec des bardes de lard; mettez-y tout le haché. Couvrez le dessus avec des bardes de lard et faites cuire dans un fourneau modéré pendant deux heures.

• • •

Biscuits français

Ingrédients: 1 gâteau de levure (Fleischmann's yeast); 1 tasse de lait bouilli; ¼ tasse d'eau tiède; 1 cuillerée à soupe de sucre; 4 tasses de farine; ¼ tasse de sucre, 3 cuillerées à soupe de beurre; 1 oeuf; 1 cuillerée à thé d'essence de citron; 1 cuillerée à thé de sel.

Préparation: Faites dissoudre le gâteau de levure et une cuillerée à soupe de sucre dans l'eau et le lait tiède. Ajoutez assez de farine pour faire une bonne pâte environ une tasse et demie. Brassez bien et vivement. Couvrez et placez dans un endroit chaud jusqu'à ce qu'il soit bien léger ou pendant une heure. Ajoutez le sucre et le beurre défait en crème, l'oeuf bien battu, l'essence et le restant de la farine avec le sel. Travaillez bien cette pâte; placez dans des casseroles beurrées et faites lever pendant environ une heure jusqu'à ce qu'elle ait doublé son volume. Faites cuire dans un four modérément chaud.

O. B.

LAURIER

M. l'inspecteur Watson aime à nous faire des surprises. Il nous est arrivé jeudi sans être attendu, nous invitant au concours qui ne devait plus avoir lieu à Champlain, tel qu'annoncé la semaine dernière. Alors les élèves de notre école catholique, qui ne sont pas des peureux, se sont rendus à l'école temporaire du district de Champlain, où ils se sont disputé les prix avec un calme admirable.

Le premier prix du 7me grade a été remporté par M. Gilles Trottier, de l'école de Fosbery; le premier prix du sixième grade par Mlle Aimée Soquet, de l'école de Champlain; le premier prix du 5me grade, par M. Louis Watson, de la même école; M. Louis Vahambeck décrocha le premier prix du quatrième grade. Mlles Lorette Trottier, Germaine Lapointe, Maria Gamache et Bernadette Desbiens, arrivées en deuxième de leur grade respectif, méritent une mention honorable. Par ceci vous pouvez juger que les deux écoles en sont sorties également victorieuses.

M. l'inspecteur, dans une courte allocution, complimenta les élèves de l'école de Champlain, où l'on n'enseigne l'anglais que depuis un an et qui aujourd'hui arrive avec honneur à côté de l'école de Laurier, qui a une bonne réputation, nous dit-on.

Mlle Trottier, prise par surprise, n'a pas pu faire ce qu'elle aurait fait dans d'autres circonstances. C'est chose remise. Elle remercie les élèves de l'école de Fosbery d'avoir bien voulu se rendre à ce concours.

• • •

M. Parkerhill et sa famille sont arrivés dans notre village pour s'y installer.

• • •

Les pluies n'ont pas fait grand dommage ici, au contraire. Cependant nous n'en demandons plus maintenant.

• • •

Le club juvénile de Laurier, qui a été formé l'an dernier par M. Rosaire Gagné, enseignant alors ici, a pris du développement durant son court séjour parmi nous. Nous espérons que les intéressés continueront à s'en occuper, le tout pour l'avancement de notre paroisse et l'agrément de nos chers enfants.

• • •

Les élections des commissaires auront lieu prochainement. Nous demandons à tous nos contribuables de s'y rendre sans qu'il en manque un seul. Nos intérêts sont en jeu; le temps de sommeiller est passé. Choisissons des personnes honorables en qui nous pouvons avoir confiance, car dans les moments critiques, les yeux des intéressés reposent sur ceux que nous nommons pour nous représenter.

TERRE A VENDRE

300 acres de belle terre à vendre à $35 l'acre, lot 3, dont 250 en culture et 50 en bois et en branches tout clôturé en fil de fer. Bonne maison, une grande étable, une remise et une grainerie, un puits artésien, ½ mille de l'école, 3½ milles de l'église, 4 milles de la gare de Sainte-Anne et 5 milles de la gre de Giroux.

Pour autres informations, bien vouloir s'adresser au

R. P. J.-A. Trudel,
Curé de Sainte-Anne des Chênes.

CONSEILS

La soupe aux tomates ne tournera pas si une cuillerée à thé de "corn starch" avec une pincée de soda à pâte sont mélangés dans le lait avant de l'ajouter aux tomates.

• • •

La toile jaunie deviendra blanche comme de la neige si elle est trempée un peu dans du lait de beurre. Rincez et étendez au soleil.

• • •

Le meilleur moyen de repriser de la toile, c'est de l'étendre pas trop serrée sur un tambour à broder.

Pour Lire au Foyer le Dimanche

VIe DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

(S. Marc, VIII, 1-9.)

En ce temps-là, comme Jésus était suivi d'une grande foule de peuple qui n'avait pas de quoi manger, il appela ses disciples, et leur dit: J'ai pitié de ce peuple; car voilà déjà trois jours qu'ils sont avec moi, et ils n'ont rien à manger; si je les renvoie à jeun chez eux, ils tomberont en défaillance en chemin, car plusieurs sont venus de loin. Ses disciples lui répondirent: Comment pourrait-on, dans ce désert, trouver assez de pains pour donner à manger à tant de monde? Il leur demanda: Combien avez-vous de pains? Sept, lui dirent-ils. Alors il ordonna au peuple de s'asseoir par terre; puis il prit les sept pains, rendit grâces à Dieu, les rompit, les donna à ses disciples pour les distribuer, et lis les distribuèrent au peuple. Ils avaient encore quelques petits poissons; ils les bénit et les fit aussi distribuer. Tous ceux qui étaient là mangèrent et furent rassasiés: et on remporta sept corbeilles pleines de morceaux qui étaient restés; or ils étaient au nombre d'environ quatre mille; et Jésus les renvoya.

DEUX PERES DE FAMILLE

Deux voisins

M. C..., riche marchand de la ville, a trois garçons âgés de dix-huit, vingt et vingt-deux ans. Il leur a fait donner une éducation solide et complète. L'aîné des garçons aide son père au magasin, les deux autres étudient l'un le droit, l'autre la médecine.

Le père, un fort brave homme, travailleur et sobre, a toujours fourni largement aux besoins de sa famille. Ses enfants sont bien nourris et bien habillés, ils ont de bonnes manières et jouissent d'une santé excellente. Ce père de famille est irréprochable, au point de vue humain...

Mais en est-il de même au point de vue chrétien?

Cet homme ne s'est jamais occupé de l'éducation morale et religieuse de ses fils. Quand ils étaient jeunes, la mère devait y voir... Plus tard, à l'école, c'était l'affaire des maîtres et du prêtre... Maintenant qu'ils sont de grands jeunes gens, c'est leur affaire... Qu'ils s'arrangent avec la religion et leur conscience comme bon leur semblera. Lui n'a rien à y voir...

Jamais ce père n'a parlé à ses garçons de Dieu ni de leurs devoirs de chrétiens.

Jamais il ne s'est agenouillé avec eux pour faire la prière en commun.

Jamais il ne les a menés à l'église pour y communier ensemble

Aujourd'hui, ces jeunes gens se conduisent à leur guise. Vont-ils à la messe le dimanche? Remplissent-ils leurs devoirs de chrétiens? Se confessent-ils, communient-ils, au moins à Pâques?... Le père ne s'en occupe pas.

Même indifférence pour leur conduite privée. Les jeunes gens apportent à la maison toutes sortes de journaux et de romans; ils sortent et rentrent quand il leur plaît; ils correspondent librement avec leurs amis, sans que le père contrôle cette correspondance. Jamais il n'a un bon conseil à leur donner, une direction morale à leur suggérer.. A l'âge où les passions s'éveillent et que les jeunes gens ont le plus besoin d'une surveillance prudente et ferme, le père laisse ses garçons aller au gré de leurs caprices. Il refuse de piloter le navire, juste au moment où, quittant le port, il va rencontrer les brisants de la haute mer..

Mission manquée

Cet homme a-t-il rempli ses devoirs de père et de chrétien vis-à-vis de ses enfants?

Il a pris soin de leur santé corporelle, il les a nourris, il les a élevés... Très bien, mais qu'a-t-il fait pour leur âme?... Rien.

Il les a mis en état de pourvoir à leur subsistance, à leur bien-être temporel. Soit! Qu'a-t-il fait pour leur bien-être spirituel et pour les aider à sauver leur âme?... Rien.

Il en a fait des hommes... En a-t-il fait des chrétiens?... Non. Il n'y a pas même songé.

Que répondra-t-il un jour au Dieu qui lui délégua ses pouvoirs et lui confia ces enfants? Il ne devait pas seulement les préparer à devenir des marchands, des avocats ou des médecins heureux; il fallait, avant tout, en faire des chrétiens et des saints.

Ce père de famille n'a rien compris à la grande tâche de la paternité chrétienne.

Il a manqué sa mission.

Mission réussie

Il en va tout autrement dans la famille voisine.

M. X..., lui aussi, est marchand et père d'une nombreuse famille; mais, chrétien avant tout, il a toujours considéré comme son premier devoir de donner à ses enfants une éducation vraiment chrétienne.

On prie dans cette maison.

Chaque soir, le père rassemble tout son monde autour de lui, et, en qualité de chef de la maison, il tient à honneur d'offrir à Dieu l'hommage de sa famille. Avec lui, le dimanche, les grands garçons vont à la messe; avec lui, ils se confessent et communient souvent. Il sait que, "sans les sacrements, les jeunes gens s'en vont de chute en chute, et que les habitudes mauvaises s'enracinent bien vite dans leurs jeunes coeurs"; aussi, par la parole et par l'exemple, cherche-t-il à les prémunir contre les dangers, et souvent il communie avec ses fils et pour ses fils.

Ses garçons voient tous les jours, dans la personne de leur père, la religion vivante et agissante. Ils ont sous les yeux les vertus qu'un chrétien doit pratiquer: la fidélité inviolable à la loi de Dieu, la charité, la douceur, la générosité à faire des sacrifices et à fuir les occasions de péché, l'honnêteté parfaite dans les affaires et les relations sociales.

Donner le bon exemple à ses enfants est le premier devoir du père, mais il lui faut de plus éloigner d'eux ce qui pourrait être un danger; aussi veille-t-il avec soin sur leurs lectures et sur leurs liaisons. Comme chef responsable de la famille, il a le droit et le devoir d'exercer ce contrôle. Aucun journal, aucun livre n'entre dans sa maison sans sa permission. Toute la correspondance lui passe par les mains.

Etudiant le caractère de ses fils, il surveille les côtés faibles, ceux que le démon essaiera d'attaquer, et, par de sages conseils, il les prémunit contre la sensualité, la passion du jeu ou de la boisson, les mauvaises compagnies, les liaisons dangereuses. Au besoin, il saura être ferme et blâmer sévèrement ce qui est mal. Ses garçons, le premier moment d'humeur passé, lui savent gré de cette réprimande, dans leur conscience. Ils comprenent, en effet, que ni la passion ni le caprice n'inspirent la conduite de leur père, mais uniquement la loi de Dieu et le bien de leur âme.

A des jeunes gens de dix-huit ans il faut des distractions et des amis. Le père l'a compris. Aussi, pour éloigner de ses fils les tentations dangereuses, veille-t-il à leur donner de bons amis et des récréations honnêtes. Le dimanche, l'on sort en famille pour aller visiter les parents ou faire une agréable excursion à la campagne. Le soir, on passe joyeusement la soirée dans des amusements honnêtes. Par tous les moyens possibles, le père s'efforce de rendre la maison agréable à ses fils.

Il est leur confident, leur ami et leur guide. Il leur fait prendre ainsi peu à peu les habitudes d'ordre, de régularité, de vie chrétienne qui persévéreront dans la suite. Par ses exemples et ses paroles par des prières fréquentes et prolongées, il a réussi à façonner l'âme de ses enfants à la ressemblance et à l'image de son âme.

Ce père de famille pourra, en toute assurance, se présenter un jour au tribunal de son Dieu. Il a rempli fidèlement la noble et grande mission qui lui fut confiée. Non seulement il a élevé des hommes qui porteront dignement son nom, mais il a formé des chrétiens qui marcheront toujours d'un pas ferme dans les sentiers du devoir. Jamais, en effet, le démon ne réussira à ruiner une éducation chrétienne, commencée par une mère pieuse, et menée ensuite à bonne fin par un père vigilant et dévoué.

Sur son lit de mort, ce père pourra en toute confiance donner à ses enfants rendez-vous au ciel, chez le bon Dieu. Ils seront fidèles au rendez-vous. Il leur laisse profondément gravé dans le coeur un souvenir qui les maintiendra dans le droit chemin, ou les y ramènera s'ils ont, pour un temps, le malheur de s'en écarter.

Ed. Hamon, s.j.

—Misères Humaines.

A TRAVERS LE MONDE: SPECULATEURS ET VOLEURS

Voler, c'est prendre le bien d'autrui et le retenir contre sa volonté, nous dit le catéchisme.

Les lois divines et humaines punissent sévèrement cette faute, et le monde, si indulgent soit-il pour d'autres faiblesses, reste inflexible et impitoyable vis-à-vis de celle-là. Il ne l'oublie jamais, et ne la pardonne jamais non plus.

C'est un voleur! Quelle répugnance immédiate produisent ces quelques paroles! Quel froid elles jettent dans l'âme. Quelle méfiance elles suscitent!

Un jeune homme sollicite de l'emploi dans un magasin, il plaide sa cause avec chaleur et va la gagner, lorsque quelqu'un chuchote à l'oreille du marchand: "N'engagez pas cet homme, c'est un voleur!" Aussitôt, la main qui se tendait vers le malheureux solliciteur se retire, les yeux se détournent, le visage devient dur et la demande est refusée. Il en sera de même partout où retentiront les fatales paroles: Cet homme est un voleur.

Terrible en vérité est le châtiment que le monde inflige à ceux qui se rendirent coupables de cette faute, ne fût-ce qu'une seule fois. Ni l'expiation courageuse, ni le repentir sincère, ni les résolutions les mieux affermies, ne peuvent ensuite ramener la confiance perdue. Comme l'esclave d'autrefois, marqué au front d'un fer rouge, l'homme qui fut un voleur porte un stigmate de déshonneur qu'il ne pourra plus jamais effacer. Parfois même, pour trouver à gagner sa vie, force lui sera de quitter sa patrie et de s'en aller, sous un ciel étranger, traîner une existence douloureuse et pleine de remords.

L'Eglise et le vol

Plus indulgente pour l'homme qui, après une chute, se relève et se repent, l'Eglise lui rend son droit aux sacrements et à tous les bienfaits de l'ordre surnaturel. Cependant, inflexible gardienne du droit et de la justice, elle exige du coupable un acte qui rend à la fois le pardon plus difficile et la réparation plus sévère. Le vol a lésé les droits du prochain; or la justice demande que ces droits soient rétablis, et le coupable n'obtiendra son pardon qu'en s'engageant sérieusement:

1o A restituer ce qu'il a volé.

2o A restituer tout ce qu'il a volé.

3o A le restituer à la personne même à qui il l'a volé.

Et ces obligations ne meurent pas.

Les années ne font que rendre leur poids plus accablant, elles continuent de peser sur la conscience du coupable durant la vie entière, jusqu'à la mort. La loi humaine, pour des raisons d'ordre social, peut admettre la prescription qui empêche tout recours devant les tribunaux; mais l'Eglise, elle, ne reconnaît point cette prescription pour la conscience. L'obligation de restituer reste urgente, tant qu'on ne l'a pas acquittée.

Tentation

Et cependant, malgré ces condamnations sévères et ces anathèmes, prendre le bien d'autrui est une tentation à laquelle bon nombre d'hommes succombent de nos jours.

Tant de mobiles secrets poussent à convoiter le bien du prochain! On veut avoir plus de confort à la maison, porter de plus beaux habits, s'amuser, jouir. Or tout cela coûte cher, et le salaire des jeunes commis, les bénéfices du marchand, suffisants pour une existence modeste, ne le sont pas pour une vie de luxe et de plaisirs. C'est le rêve, pourtant! Alors, que faire? De la convoitise à la prise de possession, quand l'occasion est favorable, la distance est assez facile à franchir...

Mais pénétrer de force dans une maison, prendre brutalement de l'argent dans la poche du prochain, sont des actes qui mènent au déshonneur et au pénitencier.. N'y aurait-il donc pas moyen d'augmenter son salaire, d'accroître ses revenus, d'arrondir sa bourse aux dépens du prochain, sans s'exposer aux rigueurs de la loi, sans même trop alarmer la conscience? L'homme est perplexe, la tentation le mord au coeur. C'est alors que l'ennemi entre en scène.

Le diable arrive à la rescousse

Il suggère discrètement toutes sortes de prétextes spécieux et d'excuses, pour autoriser pareilles pratiques, et même pour les justifier au besoin.

—Je ne vole pas, j'emprunte. Je remettrai un jour cet argent-là au patron: oui, tout, jusqu'au dernier sou.

—Mon travail n'est pas assez payé, je me compense. Où est le mal?

—Je joue au plus fin. Tant pis pour ceux qui se laissent attraper; tous les marchands font de même.

Voyons donc ce que valent ces conseils du diable, au point de vue de la justice et de la conscience.

Commençons par le jeune commis.

Le jeune commis et le diable, je ne vole pas, j'emprunte

—Toc, toc!...

—Entrez Monsieur, assoyez-vous J'attendais votre visite. Vous désirez me consulter sur votre situation. Vous m'avez l'air intelligent et actif, je vous aiderai bien volontiers. Vous avez vingt-cinq ans?

—Vingt-trois ans, Monsieur.

—Et vous tes commis?

—Oui, je suis commis dans un magasin de nouveautés.

—Vous soutenez vos vieux parents?

—Mais, Monsieur, quand on n'a pas assez d'argent pour soi-même, comment pourrait-on soutenir les vieux? D'ailleurs, eux aussi travaillent pour vivre.

—Combien gagnez-vous donc par semaine?

—Dix piastres.

—Dix piastres! C'est pourtant un assez joli salaire pour un jeune homme de vingt-trois ans.

—Mais, Monsieur, songez-y donc, avec dix piastres, quand il faut se loger, s'habiller, se nourrir et puis faire un peu son jeune homme, car enfin on est de son âge, il ne reste pas grand'chose à la fin de la semaine.

—Ah! vous voulez faire un peu le jeune homme! Je commence à comprendre ce que cela signifie. Vous vous achetez un "complet" neuf à chaque saison, n'est-ce pas?

—Oui, Monsieur. J'aime à être bien habillé, ma position l'exige et je ne veux pas avoir l'air d'un guenilleux.

—Et vous fumez votre boîte de cinquante toutes les semaines?

—Je tiens à avoir de bons cigares pour moi et mes amis.

—Vous avez une **blonde?** une bonne amie?

—Sans doute.

—Ah! c'est que les **blondes** coûtent cher d'entretien! Il faut des cadeaux pour commencer l'amitié, puis d'autres cadeaux pour l'entretenir... Ensuite viennent les tours de voiture, les billets de concert, les places de théâtre, les fins réveillons d'opéra. Que sais-je? Tout cela épuise vite la bourse d'un jeune homme.

—Comme vous connaissez bien les jeunes gens, Monsieur!

—Un peu, mon ami, depuis le temps que je les fréquente... De plus, aimable comme vous l'êtes, vous devez avoir beaucoup d'amis?

—Oui, je suis très populaire parmi les jeunes gens de mon âge.

—Et, à l'occasion, vous les traitez généreusement, n'est-ce pas?

—Monsieur, j'aurais honte de passer pour un homme mesquin. Quand je reçois une politesse, j'aime à le rendre libéralement. J'ai le coeur large.

Le diable, à part. — Oui,.. plus large que la tête!

—Vous dites, Monsieur?...

—Rien, une simple réflexion à part moi... Mais, voyons, il y a là un mystère qui m'intrigue.

Comment donc vous y prenez-vous, avec un salaire de dix piastres par semaine, pour faire face à toutes ces dépenses-là?

—Ah! Monsieur, c'est là mon secret... Mais comme j'ai toute confiance en vous, je vais vous le dire... **J'emprunte.**

Les emprunts d'un jeune commis

—Vous empruntez?... mais à qui donc?

—J'emprunte au patron.

—Combien?

—De quatre à cinq piastres par semaine.

—Ah! ceci change la situation à votre avantage. Voyons un peu. Comptons:

Salaire fixe de la semaine ..	$ 10
Pour l'année	520
Salaire emprunté au patron:	
Par semaine	$ 5
Pour l'année	260
Revenu total	780

C'est joli pour un jeune homme de vingt-trois ans. Il y a longtemps que vous avez commencé les emprunts?

—Cinq ans, Monsieur.

Cinq fois 260 nous donne $1,300. Le montant est déjà assez fort!.. Et votre patron est au courant de ces emprunts?

—Oh! mais pas du tout. Le patron est un homme chiche; il ne consentirait jamais à de pareils arrangements... Vous ne m'avez pas compris, Monsieur, **j'emprunte à la caisse.**

Le diable, riant. — Ah! ah! ah!... Mais ce que vous faites là est très ingénieux, savez-vous, et surtout très commode.. Pourtant, jeune homme, laissez-moi vous le dire: ne jouez-vous pas là un jeu bien dangereux? Votre patron n'a-t-il pas de soupçons? Si vous alliez être découvert...

—Oh! Monsieur, mon intention bien arrêtée est de remettre un jour cet argent à la caisse... Oui, tout, jusqu'au dernier sou. Remarquez bien, je tiens à ma réputation; **je ne vole pas, j'emprunte,** et, ma parole d'honneur, je veux remettre tout un jour.

—Avez-vous commencé à remettre?

—Non, pas encore, je viens de vous le dire; la chose m'est impossible maintenant, j'ai trop de dépenses.

—Quand donc sera-t-elle faisable? Quand vous proposez-vous enfin de régler vos comptes?

Je réglerai quand je serai marié

—Vous réglerez quand vous serez marié!

Admirable! mon garçon, admirable, en vérité, l'idée de faire payer un jour vos folies de jeunesse par la femme et les enfants!

Ainsi donc, vous allez continuer à vous amuser gaiement, à gaspiller votre argent avec vos amis et vos **blondes,** à puiser largement dans la caisse du patron, et plus tard, plus tard, quand vous serez marié, vous paierez tous ces emprunts!

Vous forcerez votre femme à économiser sur ses toilettes, vous imposerez des sacrifices à vos petits enfants, vous leur refuserez les plaisirs de leur âge, vous le ferez vivre chichement à la maison.. Tout cela pour rembourser les quelque deux ou trois mille piastres que vous devrez alors au patron!...

Vraiment, le plus fin des diables n'aurait rien pu inventer de mieux!

Tenez, jeune homme, jouons cartes sur table. Je vais être bon diable pour vous et vous dire franchement ce que votre ange gardien vous aurait dit à ma place, si vous l'aviez consulté.

Vous êtes dans une illusion complète, pour ne pas dire dans la mauvaise fois la plus coupable, en vous imaginant qu'une fois marié, vous pourrez payer ces emprunts frauduleux.

Il surviendra chaque jour quelque difficulté nouvelle qui vous empêchera de mettre de l'argent de côté, et votre conscience restera chargée de ces milliers de piastres, prises autrefois pour satisfaire vos caprices de garçon.

De plus, appelons les choses par leur nom. Mettons de côté tous ces prétextes futiles que vous vous donnez pour excuser votre conduite.

"Vous empruntez", dites-vous.

Oui, à la façon de l'homme qui, pénétrant dans le vestibule d'une maison, emprunte un capot de fourrure, pour l'hiver, avec l'intention bien arrêtée de le remettre à son propriétaire, plus tard.. au printemps ou dans le cours de l'été, quand il n'en aura plus besoin.

Vous empruntez!

Oui, comme le filou qui entre dans une chambre à la dérobée, et emprunte une montre ou l'argent des tiroirs. Plus tard, quand il sera en moyens, il remettra le tout fidèlement, parole d'honneur!

Vos prétendus emprunts sont tout simplement des vols, et malgré vos grands airs de Monsieur, je vous donnerai le nom véritable qui vous convient.

Vous êtes un vulgaire escroc,.. **un voleur!**

Au revoir, jeune homme!...

Un dernier conseil avant de nous quitter... Cessez vos emprunts à la caisse, restituez au plus tôt ce que vous avez pris à votre patron,... autrement, nous avons bonne chance de nous revoir un jour... au pénitencier ou chez le diable!

Ed. Hamon, s.j.

—"Misères humaines".

Dieu arrive toujours à consoler, même devant le monde, ceux qui travaillent pour sa gloire.

LA LIBERATION DE MGR SZEPTYCHI

L'Osservatore Romano du 23 mars a commenté en ces termes significatifs la libération de Mgr Szeptychi:

"Dès que Mgr Szeptychi, archevêque ruthène de Léopol, eut été, contre tout principe de justice et sans aucun procès régulier, arrêté et déporté par le gouvernement russe, au moment où les troupes moscovites entrèrent dans cette ville, le Saint-Siège ne manqua pas de protester auprès du gouvernement du tsar et de demander que le digne prélat fût libéré de sa prison, et, dans le cas où le gouvernement n'aurait point voulu lui permettre le retour sur son siège, qu'il fût transféré au Canada ou en Angleterre, sous la vigilance des autorités civiles de ces pays, ou même à Rome, dans le palais du Vatican, sous la vigilance et la responsabilité du Saint-Siège. Mais il fut impossible au Saint-Siège de rien obtenir. Le vénérable archevêque, après avoir passé deux années dans la lointaine ville de Kursk, fut même, à la suite d'une décision du Saint-Synode, relégué au monastère de Suzdal, ancienne et rigoureuse maison de correction, destinée spécialement aux prêtres criminels de l'Eglise officielle russe, sous la surveillance spéciale et la juridiction d'un archimandrite schismatique. De vives protestations du Saint-Siège obtinrent que Mgr Szeptycki fut libéré de cette condition extrêmement humiliante et pénible, et qu'il fût transféré, toujours comme prisonnier, à Jaroslaw.

"Le changement de régime une fois advenu, le cardinal secrétaire d'Etat s'empressa aussitôt d'appeler l'attention du chargé d'affaires de Russie auprès du Saint-Siège sur la condition de l'archevêque ruthène de Léopol, et c'est avec plaisir qu'on apprend, maintenant, la libération du prélat.

UN SOU POUR LE BON DIEU!..

Hier, il avait une rose à la boutonnière, mais ce matin quand à l'église on a fait la collecte, il a donné, lui, le riche, un sou au bon Dieu; il avait dans son portefeuille plusieurs billets de banque et de jolies pièces blanches dans son gousset, mais après avoir bien cherché, il a trouvé tout au fond une pièce d'un sou qu'il a donnée à l'église militante pour lui aider dans la lutte gigantesque qu'elle soutient contre la chair, le monde et le démon.

Son chapeau, sa canne à pommeau d'or, ses gants de chevreau sont là, derrière lui, sur la chaise, attestant son aisance et son luxe, et la pièce de un sou est dans le plateau, attestant je ne sais quoi..

Samedi après-midi, il avait rencontré un ami et ensemble ils s'étaient payé quelques douceurs; le caissier lui avait gentiment remis une note de cinquante sous; il avait généreusement payé et donné dix sous de pourboire au garçon; un sou pour le Bon Dieu et dix sous pour un valet.

Il avait ensuite fait vernir ses souliers, et avec un sourire avait donné dix sous pour cette importante affaire; il était allé chez le coiffeur et avait donné un supplément de vingt-cinq sous pour eaux de senteur, il avait acheté une jolie bonbonnière enrubannée de satin pour une jeune fille, il avait donné pour cela un billet de deux piastres et aujourd'hui, à l'église quand on a fait la collecte, il a donné un sou au bon Dieu, oui, un sou!

Et cependant, Dieu est le suprême objet de sa vie, Celui qu'il adore, Celui qui féconde la terre et soutient sur nos têtes les voûtes aériennes du ciel; oui, Dieu est tout cela, et l'homme aisé qui sait tout cela a donné aujourd'hui un sou au bon Dieu et à l'Eglise militante, l'Eglise qui représente ici-bas la triomphante Eglise de Dieu dans l'au-delà.

Le Seigneur, plein de bonté et de paternelle douceur, connaissant la faiblesse et la misère humaines, en retour de sa chétive offrande lui donnera demain et encore, du pain et de l'eau, de l'air et de la vie.

Mais la pièce de un sou a eu honte, si l'homme n'a pas rougi; la pièce de un sou, furtivement, a roulé derrière la grosse pièce blanche qu'a jetée dans le même moment la blanchisseuse qui gagne son pain en lavant pour cinquante sous par jour!!!

RHONDA-NORTHCLIFFE

La question du pain
(Le **Devoir**)

La question économique, sous sa forme la plus brutale et la plus aiguë: la question du pain, c'est celle qui étreint à la gorge tous les belligérants. Il semblerait ce matin que le gouvernement canadien et les représentants du gouvernement britannique se donnent la main pour en marquer l'effroyable actualité.

Ouvrez la **Gazette** et rapprochez trois dépêches réparties sur trois pages distinctes: elles sont éloquentes en elles-mêmes; elle le sont davantage encore si on les met côte à côte.

La guerre ne fait que commencer — The war is just beginning, nous déclare d'abord lord Northcliffe, le chef de la délégation anglaise aux Etats-Unis, et il nous affirme qu'il fonde son opinion sur de multiples enquêtes auprès des armées combattantes. Il a eu, en effet, d'excellentes occasions de se renseigner et il tient, on le sait, aux plus hautes sphères politiques anglaises.

La guerre ne fait que de commencer: on voit ce que cela signifie, au point de vue économique: usure accentuée des ressources accumulées des peuples, abstention et suppression continues des producteurs eux-mêmes, employés aux oeuvres de mort, aggravation donc de toute la crise. (Et nous ne parlons point ici des perspectives qu'ouvre, devant ceux qui, chez nous, veulent quand même, par la conscription ou le volontariat, "**combler les vides**" dans les rangs du corps expéditionnaire, cette perspective de prolongation indéfinie des hostilités).

La guerre ne fait que de commencer, et le gouvernement canadien, que personne n'accusera de trop se hâter en matière économique, se croit tenu d'instituer ici, comme on a dû le faire dans les autres pays belligérants, une dictature des vivres. Il vient de conférer à M. Hanna le droit de régler jusqu'au détail des menus dans les restaurants et dans les maisons privées. C'est la meilleure preuve qu'il estime très grave la situation générale.

En même temps, lord Rhondda, qui vient de recueillir la très lourde succession de lord Devonport, l'ancien dictateur des vivres d'Angleterre, déclare que "**dans cette guerre, et spécialement à cette phase de la guerre, la puissance de la nourriture est égale à celle des ressources-hommes — food-power is co-equal with man-power**", et il ajoute, notez bien ceci: "**Le problème de l'alimentation de la Grande-Bretagne dépend des ressources en aliments, et, pour le principal, la solution du problème des ressources se trouve en Amérique. Je suis sûr qu'on ne vous y abandonnera pas.**" Notez encore ceci: "**Tout le problème de l'alimentation de la nation,** dit encore lord Rhondda, **relève d'abord des ressources réelles; et à moins d'être assuré de ressources suffisantes pour permettre à ce pays et aux aux autres pays alliés de l'Europe de poursuivre la guerre jusqu'à une fin heureuse, il serait presque superflu de nommer un dictateur des vivres. Le plus parfait système de distribution et la plus équitable règlementation des prix seraient une pure perte de temps et d'efforts, à moins que l'on prenne tous les moyens de maintenir les ressources alimentaires des Alliés. Pour cela, nous dépendons, à un degré vital, des Etats-Unis ET DU CANADA. Personne ne le reconnaît plus complètement que moi.. Nous faisons ce que nous pouvons, avec nos propres moyens, en augmentant la production locale, mais, au fond, la solution du problème essentiel des ressources alimentaires est entre les mains de nos alliés américains ET DU CANADA.**"

Ainsi donc, au témoignage de lord Northcliffe, **la guerre ne fait que de commencer;** de l'aveu du gouvernement canadien, la situation est si grave qu'il faut nommer ici-même un dictateur de vivres avec pouvoir de reviser les menus familiaux; de l'aveu du dictateur de vivres anglais, la question **aliments** est aussi importante que la question **soldats** et la solution de la question **aliments** dépend, **en premier lieu,** des Etats-Unis ET DU CANADA.

Omer Héroux.

Autour de la Ferme

BETAIL

Taureaux.—		
Choix	$10.50	$11.25
Bon	$10.00	$10.50
Ordinaire	$8.75	$9.50
Taures.—		
Choix	$9.50	$10.00
Bon	$9.00	$9.75
Ordinaire	$8.00	$8.75
Vaches.—		
Choix	$9.00	$9.50
Bon	$8.00	$9.00
"Canners"	$3.00	$3.75
Ordinaire	$7.25	$8.00
"Bulls".—		
Bon	$7.00	$8.50
Ordinaire	$6.00	$7.00
"Oxen".—		
Bon	$7.50	$8.75
Ordinaire	$6.00	$7.00
"Canners"	$3.75	$5.00
Veaux.—		
Choix	$11.00	$13.00
Bon	$7.75	$8.50
"Feeders".—		
Choix	$7.00	$7.75
Bon	$6.00	$6.50
"Stockers".—		
Taureaux et taures de choix	$6.75	$7.25
Ordinaire	$6.75	$7.25
Veaux de choix	$6.50	$7.00
Cochons.—		
De choix	$14.75	$15.00
Lourds	$10.50	$11.00
Légers	$12.00	$13.00
"Stags"	$5.00	$5.50
Truies	$8.00	....
Moutons.—		
Agneaux	$11.50	$12.50
De choix	$8.50	$9.25

PRODUITS

Prix du gros

Oeufs—	
Frais pondus	.26
Beurre—	
Crémerie	.39
De ferme	.27
Saindoux—	
Tierçons	.27
Seau, 20 livres	$5.70
Baril, 50 livres	$13.63
Viandes—	
Boeuf	.17½
Veau	.17½
Mouton	.20
Porc	.21½
Bacon. Flanc	.34½
Gruau—	
Sac de 80 livres	$3.50
Alimentation—	
Avoine. La tonne	$41
Son. La tonne	$28
Gru. La tonne	$33
Sucre—	
Granulé. Extra	$9.10

C'est le prix au baril. Au sac de 100 livres, 5 sous de plus; en poudre, boite de 60 livres, 20 sous de plus qu'au baril; en gros pains, boite de 100 livres, la même chose qu'au baril.

Légumes—	
Patates du Manitoba	$2.00
Betteraves. La livre	.05
Oignons. La livre	.03¾ à .07
Choux. Nouveaux	.05
Carottes. La livre	.06
Rabioules. Nouvelles. La livre	.02
Foin—	
"Timothy" No 1	$18
"Timothy" No 2	$15
"Red Top" No 1	$13
"Red Top" No 2	$11
Farine—	
Lake of the Woods	
Five Roses, sac de 98 liv.	$6.00
Lakewood	$5.87½
Harvest Queen	$5.75
Western Canada	
Maitland	$5.65
Ogilvie	
Royal Household	$6.00
Glenora	$5.75
Centennial	$5.65
Manitoba	$5.45
Peaux—	
Gelées	.18—.18½
De mouton	.35—$2.50
Brutes No 1	.08
Brutes No 2	.07
Laine. Brute	.30—.33

EMMAGASINAGE DES LAINES DE L'OUEST DANS L'EST

Par John Bright, commissaire de l'industrie animale

L'honorable Martin Burrell a loué, à Toronto, au nom des producteurs de laine, des locaux convenables pour emmagasiner la laine produite par les sociétés et qui sera classée, cette année, par les experts de cette division. On croit que les sociétés de l'Ouest profiteront dans la plus large mesure de cette disposition, et que tout probablement de un million et demi à deux millions de livres de laine seront expédiées dans ce but à Toronto. La laine fournie par ces associations, et classée sur place par les fonctionnaires du gouvernement, sera mise en vente par le Ministère, qui agit comme dépositaire des producteurs et sous leurs instructions. On croit qu'une entente satisfaisante sera conclue entre l'association et les banques, et qu'une avance de fonds sera faite aux producteurs, sur des reçus d'entreposage, après que la laine sera scellée dans les wagons au point d'expédition. La laine sera assurée pour toute sa valeur, et un tarif sera prélevé pour couvrir les frais d'assurance et d'emmagasinage. Le montant de ce tarif sera déterminé plus tard, les services des classeurs et des fonctionnaires du département seront gratuits.

Cette initiative du Ministère a été décidée à la suite d'une conférence entre le Ministre et les représentants des associations de l'Ouest, et comme résultat d'une enquête faite par les fonctionnaires du Ministère. Les laines canadiennes se vendent dans l'Est du Canada ou dans l'Est des Etats-Unis, où se trouvent presque toutes les grandes filatures. Il n'existe pas de filatures dans l'Ouest canadien. C'est pour cette raison que les producteurs de l'Ouest n'ont pu jusqu'ici obtenir des prix de concurrence, même lorsque leur laine était soigneusement classée et rassemblée à plusieurs centres importants d'expédition. N'ayant pas les entrepôts qu'il aurait fallu, les producteurs étaient obligés d'accepter les prix qu'on leur offrait, et par conséquent ils se trouvaient à un désavantage en vendant leurs produits. En outre, il a été clairement démontré cette année que si la laine n'était pas expédiée dans l'Est pour la vente, elle serait exportée presque entièrement aux Etats-Unis. Naturellement les acheteurs de l'Est sont heureux de voir les laines canadiennes rassemblées dans l'Est du Canada et d'avoir l'occasion d'acheter aux enchères les qualités dont ils ont besoin dans leurs filatures. On croit donc que, grâce à l'intervention de ce Ministère, une grande partie des laines canadiennes sera conservée pour l'emploi dans ce pays et qu'en même temps les producteurs auront l'avantage de pouvoir obtenir, dans les conditions d'entreposage, le plus haut prix que l'état du marché des laines leur permet d'espérer.

PLUS DE VOLAILLES, PLUS D'OEUFS

Par W. A. Brown, M.S., chef du service de l'aviculture

L'enquête faite par le service des marchés de cette division nous a convaincus que l'industrie avicole canadienne a de belles chances de développement. Il s'agirait tout d'abord d'augmenter largement la production et d'obtenir la qualité demandée par le marché anglais. Les stocks de volailles du pays ont été grandement réduits l'année dernière à cause de la rareté des vivres, mais en vidant les basses-cours, on s'est débarrassé de beaucoup de sujets de qualité inférieure, et beaucoup de producteurs pourront ainsi recommencer sur de bonnes bases. On pourra faire compensation, dans une certaine mesure, au déficit qui existe actuellement dans le nombre des oiseaux, si ceux qui sont chargés de la basse-cour agissent avec diligence et avec jugement, et tirent le meilleur parti possible des occasions qui se présentent. Les fonctionnaires de cette division, qui se tiennent en contact direct avec l'industrie avicole dans les différentes provinces, disent que les cultivateurs s'occupent plus qu'autrefois de cette industrie. Tout fait prévoir une distribution beaucoup plus grande d'oeufs à couver et de poussins d'un jour, d'un stock amélioré.

Le Canada peut facilement produire une quantité de volailles bien supérieures à ses propres besoins, et avec nos conditions climatériques favorables, nous pouvons, en donnant les soins nécessaires, obtenir des produits qui ne le cèdent en rien en qualité à ceux de toutes les autres parties du monde. Nous ne faisons que commencer à produire. Les provinces de l'Ouest, avec leurs approvisionnements d'aliments bon marché, sont le pays naturel de la poule canadienne. La masse du surplus à l'heure actuelle vient des provinces d'Ontario, de l'Ile du Prince-Edouard, et de la Nouvelle-Ecosse. Le Nouveau-Brunswick et Québec ne produisent pas assez pour leur propre consommation. Ces provinces doivent faire et feront plus. Il reste principalement à l'Ontario, à l'Ile du Prince-Edouard et aux provinces de l'Ouest à démontrer au reste du Canada et à l'Empire, ce qu'elles peuvent faire sous ce rapport dans cete heure importante d'expansion commerciale.

Au dernier recensement, le Canada avait quelque 29,000,000 de poules, quelques-unes de plus que dans le seul état de l'Iowa. Peut-être y a-t-il actuellement entre quarante et cinquante millions de poules au Canada. Tous les aviculteurs adoptent pour devise cette année: "Que le Canada ait 150,000,000 de poules en deux ans." Nous manquerions à notre devoir si nous ne le faisions pas. Comment pouvons-nous y arriver? Ne serait-il pas possible de créer, dans l'esprit du producteur en général, cette idée que ce développement va se faire, et d'enrôler les services actifs de tous les éleveurs et de tous les distributeurs de volailles de race pure dans une grande campagne de production?

La division de l'industrie animale fait tout ce qu'elle peut, par le service de l'aviculture, pour hâter cette augmentation nécessaire de production et cette amélioration de qualité, afin de tirer le meilleur parti possible de nos occasions actuelles. Nous poussons plus vigoureusement que jamais l'organisation de coopératives de vente. Nous faisons ressortir partout l'importance d'un surplus de production et nous avons pris des mesures afin d'obtenir cette année une amélioration sensible dans la qualité des oeufs, et spécialement des oeufs de l'Ouest.

La loi des animaux du Manitoba dit qu'il est illégal de laisser des animaux courir au large aux époques suivants:

(a) Etalon d'un an et plus, à tout moment de l'année.

(b) Taureau de neuf mois et plus, à tout moment de l'année.

(c) Bélier de quatre mois, entre le 1er avril et le 1er août.

(d) Verrats de quatre mois, à tout moment de l'année.

Toute contravention à ces règlements est punie d'une amende d'un minimum de $10 et d'un maximum de $25, et à défaut de paiement, d'un emprisonnement d'une durée d'au moins dix jours et d'au plus d'un mois.

En dehors de la loi qui vient d'être citée, la loi des animaux errants, chapitre 186 des statuts révisés du Manitoba de 1913, pourvoit à la saisie et à la mise en fourrière de tous les animaux trouvés errants dans un territoire non organisé.

LA SOCIETE D'INDUSTRIE LAITIERE DU MANITOBA

(Manitoba Dairy Association)

A la réunion annuelle de la société d'industrie laitière du Manitoba, tenue en février à Winnipeg, les résolutions suivantes ont été adoptées:

La convention approuve à l'unanimité la législation adoptée à la dernière session de la législature, relativement aux stations d'achat de crème et elle recommande la stricte application de la loi.

La convention recommande que les qualités de crème adoptées à la dernière convention annuelle soient maintenues en 1917, et que les beurreries unissent leurs efforts pour faire fonctionner ce système dans tous ses détails.

La convention recommande au Ministère de l'agriculture qu'une autre qualité de beurre soit ajoutée aux qualités déjà spécifiées; cette qualité portera le nom de "spéciale du Manitoba" et ce beurre ne devra être fait que de crème convenablement pasteurisée.

La convention est plus que jamais en faveur de la pasteurisation comme moyen de produire un beurre de choix.

Cette convention croit que l'inspection de beurreries devrait être continuée, en vue de l'excellent effet que cette inspection a exercé sur l'industrie et l'encouragement qu'elle a donné au classement de la crème.

Officiers pour 1917: président, Alex. McKay, Winnipeg; 1er vice-président, A. G. P. Smellie, Russell, Man.; 2e vice-président, J. A. McLachlan, Virden, Man.; secrétaire-trésorier, W. Weir, collège d'agriculture du Manitoba, Winnipeg. Directeurs: J. M. Carruthers, Winnipeg; W. J. Graham, Melita; T. H. Rumball, Miami; L. A. Gibson, Winnipeg; S. Code, Dauphin; Chas. Tully, Reaburn; A. Dumaine, Saltel; E. Dionne, Saint-Joseph; Fred Miller, Miller's Crossing; T. J. Coyle, Winnipeg.

SAINTE-ANNE DES CHENES

Au Collège — Séance

Dimanche, le 24 juin, à l'occasion de la distribution des prix, une grande séance a été offerte par les élèves du Collège. Malgré les menaces d'orage, un très grand nombre de personnes se rendirent à cette soirée pour encourager nos garçons. De leur côté, ceux-ci surent intéresser vivement l'auditoire, en exécutant de façon qui leur fait honneur et dont il convient de les féliciter, le programme suivant:

Programme

Fête Andalouse, Choeur.

Un délégué de l'école, F. Hébert.

L'heureux Benjamin, W. Lavack.

Mon petit frère: chanson, A. de Montigny.

On demande un acteur: synète, Hervé Dufresne, Edmour Blanchette.

Un merci des petits.

Discours sur la politique, A. Mousseau.

Trop parler nuit, Eug. Gauthier.

L'Allemagne en guere, chanson, Léo Desmarais.

C'est Minet, Jacques Désautels.

En police correctionnelle, saynète; — Acteurs: Ed. Blanchette, A. Champagne, H. Dufresne, A. Magnan, L. Tétreault, E. Vandal.

Bon choeur, Raymond Curtaz.

Topsy Turvy, choeur.

Souhait d'un petit, Florent Bohémier.

Le petit mousse noir, choeur.

Le cas de Mont-Perrin, synète. — Acteur: Ed. Blanchette, A. Champagne, H. Dufresne, F. Jodoin, M. Owens, G. Poirier, V. Poirier, L. Tétreault.

Comme papa, André Grouette.

Adresse, Hervé Dufresne.

Canadiens, soyons unis, choeur.

Dieu sauve le Roi !O Canada!

• • •

Distribution des prix

Excellence. — Grade VII: Antonin Magnan; Grade VI: Louis Tétreault; Grade V: Félix Jodoin; Grade IV: Arsène Boucher; Grade III: Walter Lavack; Grade II: Raymond Curtaz; Grade I: James Finnigan.

Assiduité. — Victorin Bohémier, Arsène Boucher, Walter Lavack.

Bonne conduite. — Prix offert par le R. P. Trudel: Antonin Magnan. Prix offert par M. J.-A.-W. Lane: Edmond Vandal. Prix offert par le Rév. Frère Victor: Arsène Boucher.

Prix de "Parler français" offerts par le "Comité Permanent de la Langue Française" de Québec: Antonin Magnan, Arsène Boucher, Joseph Prairie.

X.

SAINT-ALPHONSE

Nous avons pu à notre tour chanter la pluie. Ce n'était pas trop tôt. La sainte Vierge nous protège toujours. Le dimanche 17, notre R. P. Curé promit une procession en l'honneur de notre bonne Mère du Ciel, si nous obtenions la pluie; dès le lendemain la pluie arriva. Dimanche le 24, nous eûmes donc notre procession de reconnaissance. Huit enfants de Marie habillés de blanc et en voile portèrent une statue de la sainte Vierge, d'autres la bannière.

• • •

Nous avions le bonheur, pendant la semaine, d'avoir la visite de M. l'abbé Kwakman, qui est très estimé des paroissiens de Saint-Alphonse.

• • •

Mardi, le 26, le R. P. Charles se rendit en automobile aux Etats-Unis. Il alla rendre visite à quelques connaissances. Il revint enchanté de son voyage et heureux d'avoir fait des heureux.

• • •

Vendredi, 29, il y eut examen et distribution de prix à l'école de nos Révérendes Soeurs. L'assistance était assez nombreux dans l'après-midi. On put remarquer un véritable progrès parmi les élèves, dû au dévouement des maitresses et au bon vouloir des enfants. Encore une fois, mes amis, soyons fiers de notre couvent. N'envoyons plus nos enfants ailleurs. Notre paroisse possède autant qu'elle peut posséder. Deux élèves ont fait cette année leurs adieux au couvent. Il faut avoir entendu ces adieux pour comprendre un peu le bonheur que les enfants éprouvent dans un asile si sûr; la reconnaissance qu'ils en gardent et surtout cette certaine peine qu'ils éprouvent en quittant leurs mères et maîtresses.

• • •

Vendredi, malgré l'orage qu'il faisait au dehors, le R. P. Charles et le R. P. Jean-Marie se rendirent à Saint-Léon pour assister à une séance donnée par les élèpes du couvent. Ils emmenèrent avec eux M. le Curé de Mariapolis et M. Arthur Poirier.

Avis Cantate.

PREVU

Comme nous l'avions pensé, notre première édition de "La Comptabilité des Fermiers" a été vite épuisée.

La demande a été tellement grade que nous n'avons pu satisfaire qu'une infime quantité de nos clients.

Mais M. J.-N. Jutras, l'entreprenant éditeur s'est mis à l'oeuvre et annonce que la deuxième édition vient de sortir de nos ateliers, et est en vente immédiatement.

Afin de mieux accommoder les personnes de la campagne, des dépôts ont été ouverts dans les villages canadiens-français.

Les villages qui n'ont pas encore été visités le seront dans quelques jours et d'autres dépôts seront établis.

Comme nous l'avions prévu aussi, nous sommes obligés d'en augmenter le prix. A l'avenir le prix en sera de $3.75, frais d'envoi en plus.

En vente aux bureaux de "West Canada Pub. Co. Ltd.", 619 avenue McDermot, aux soins de M. J.-N. Jutras, à Winnipeg. A Letellier chez M. E. Comeault. A Sainte-Agathe, chez M. Ed. Guertin. A Saint-Norbert, chez MM. Lord et Pelland.

Cote du Grain

Mardi soir, le 3 juillet 1917

	Déch'gé	Inspecté	"Tough"	Rejeté	'Smutty'
BLE					
No 1 Nord	220		210	205	205
No 2 Nord	217	Spécial	208	202	202
No 3 Nord	212		200	197	197
No 4 Nord	200	200	187	187	187
No 5 Nord	176	176	163	163	163
No 6 Nord	159	159			
Fourrage	119				
AVOINE					
2 C. W.	73⅝				
3 C. W.	72⅞				
Extra 1 four	72⅞				
No 1 four	71⅝				
No 2 four	69⅝				
Rejeté					
ORGE					
No 3	125				
No 4	120				
Rejeté	110				
Fourrage	110				
LIN					
1 N. W. C.	263½				
2 C. W.	259¾				
3 C. W.	245				
Rejeté	245				

DECHARGE veut dire "déchargé" à l'élévateur terminus à Fort William et Port Arthur.

INSPECTE veut dire "inspecté" par les inspecteurs du gouvernement à Winnipeg.

La cote pour le grain "tough", "rejeté", "smutty" est pour ce grain déchargé.

Cote a la Fermeture

	Blé	Avoine	Lin	Orge
Juillet		73⅜	263	115
Octobre	187	62	259½	

Cote fournie par Le Comptoir Agricole, "Limited"

En Province

SAINT-EUSTACHE



M. Ernest Pagé

Mme Veuve Pagé, de la partie de Saint-Eustache connue sous le nom historique de Belcourt, avait deux fils, Ernest et Julien, sous les drapeaux, en France. Or, voici qu'elle vient d'apprendre la triste nouvelle que l'un d'eux, Ernest, est tombé, le 11 mai dernier, frappé par un éclat d'obus. Que Mme Pagé et sa famille daigne accepter toute notre admiration et nos sympathies les plus vives!

• • •

Cette année, grâce à une heureuse initiative de la part des Révérends Soeurs de Notre-Dame des Missions, on faisait coincider la fête nationale avec celle de notre bien-aimé curé, M. l'abbé J.-A. Bastien. Ce fut une vraie fête de famille, du genre de celles que notre population aime, et naturellement les élèves des Révérendes Soeurs étaient désignées d'avance pour fournir la pièce de résistance. Devant un auditoire qui faisait salle comble, ces jeunes filles, par leurs chants et par leur bonne diction, dans une comédie assez difficile à rendre pour des enfants de leur âge, surent captiver l'attention et prouver une fois de plus la supériorité incontestable de l'éducation, au vrai sens du mot donné par nos religieuses.

Disons en passant un mot de Mlle Annie Tremblay, du IXe grade, qui a bien rendu son rôle dans "Les espiègleries de Godiche", et surtout dans le monologue "Oh! que les hommes sont curieux", surprenant tout le monde par l'effort prodigieux de mémoire que cette jeune fille a dû faire pour retenir tant de choses.

Les élèves sentirent le besoin d'exprimer et leur affection et leur reconnaissance pour vénéré père, dans une adresse lue par Mlle Alphonsine Lachance et accompagnée de fleurs "dont le coloris, ainsi que leur douce senteur, étaient l'image de leur filial amour.

Une deuxième adresse, vraiment admirable par la délicatesse des sentiments exprimés, fut lue par Mme Dr Marsolais, l'active présidente des Dames de Sainte-Anne. Après avoir dit toute la joie intime qu'on ressentait à fêter celui qui leur donnait sans compter, son temps, son coeur et sa santé; après avoir demandé au Divin Rémunérateur de répandre sur son saint ministère, grâces et consolations avec un continuel accroissement de ferveur, l'adresse ajoutait que cette joie était empreinte de tristesse à cause de la maladie qui a atteint et délabré passablement la robuste constitution de M. le Curé. Cependant la paroisse fait siennes les joies, les tristesses, comme les espérances de son curé, et a confiance qu'après l'orage viendra la sérénité, après la croix la gloire, et surtout le ciel. Comme gage de ces bonnes paroles, la Présidente présente, au nom des Dames de Sainte-Anne, deux jolis candélabres.

Les Enfants de Marie y vont aussi d'un cadeau magnifique autant que pratique, et offre un canapé-lit.

Autres cadeaux: Un coussin qui causera à M. le Curé quand il se reposera sur son canapé, donné par Mme Andrews. Riches morceaux de verre taillé, pot à l'eau et verres, offerts par des amis de Montréal, M. et Mme J.-N. Potvin.

A toutes ces marques d'affection M. le Curé, visiblement touché, laissa déborder son grand coeur et eut vraiment des expressions heureuses pour remercier tous les siens. Il fit vibrer la note patriotique, démontra clairement la nécessité du français au point de vue catholique et éducation, demanda à ses paroissiens de continuer leur sympathie et encouragement aux dévouées éducatrices, faisant remarquer que si cette communauté passait pour "anglicisatrice", du moins fallait-il faire exception pour Saint-Eustache; et pour couronner dignement son élan patriotique, M. le Curé entonne le "O Canada", que les voix bien françaises continuent au choeur.

M. le Curé avait à sa droite son confrère et ami, M. le Curé Hogue, d'Elie, accompagné de son vieux père, et à sa gauche, son jeune vicaire, M. l'abbé J. Bertrand, qui semble bien aimer Saint-Eustache.

De retour au presbytère, une autre surprise guettait M. le Curé. Des confrères venus en auto du pique-nique de LaSalle, MM. les abbés Deslandes et Brodeur, de Saint-Boniface, M. le curé Mireault et M. A. Deschambault, eccl., attendaient le héros de la fête pour s'égayer jusqu'au lundi matin.

• • •

Jeudi dernier, d'autres amis, MM. les Curés Dérome et Bélanger, vinrent saluer M. le Curé et lui offrir leurs meilleurs voeux de prompt et complet recouvrement.

"Coucou."

• • •

M. le Curé a annoncé un grand pique-nique paroissial du village de Saint-Eustache, pour le 10 juillet prochain. Il y aura toutes sortes d'amusements et des prix généreux seront offerts aux heureux gagnants.

• • •

Voulez-vous connaître une belle paroisse? Voulez-vous faire un voyage agréable? Assurez-vous d'une automobile et allez visiter Saint-Eustache, le 10 juillet prochain. Les clubs de balle au champ de Saint-Boniface et de toutes les paroisses françaises sont spécialement invités.

Amicus.

SAINTE-ROSE DU LAC

Le concours de labour organisé par la Société d'Agriculture de Sainte-Rose a eu lieu le 19 courant. Si peu de concurrents se sont présentés, du moins le juge a été très satisfait du travail exécuté.

Voici les résultats:

Charrue à manchons: 1er prix, Jules Lecomte, 80 points; 2me prix, F. Marion, 79½.

Charrue (sulky): 1er prix, Jules Lecomte, 82½ points.

Charrue à deux socs: 1er prix, O. Lecomte, 80 points; 2me prix, A. Béasse, 78½; 3me prix, Jos. Vandal, 77.

Les prix spéciaux ont été gagnés par MM. Lecomte, père et fils.

• • •

Nous rappelons à tous les fermiers du district que l'exposition aura lieu, cette année, le 7 août; et nous leur demandons de faire tous leurs efforts pour apporter le plus de produits possible et de la meilleure qualité, afin que Sainte-Rose continue à tenir la tête pour ses produits agricoles.

• • •

Les pluies chaudes qui sont tombées depuis une quinzaine ont fait un bien immense aux récoltes, et, s'il n'arrive pas de grêle ou de gelée d'ici la moisson, les fermiers comptent sur une très grosse récolte.

• • •

Nous ne saurions trop nous réjouir de l'importance que prend notre paroisse, depuis cette année surtout. Tous les jours de nouvelles constructions s'élèvent, de nouveaux commerces se montent, de nouvelles terres se cassent. La banque Northern Crown voit ses transactions se multiplier et ses dépôts augmenter. Enfin, d'ores et déjà, nous pouvons être assurés que notre commune, de peu d'importance il y a dix ans, va être, d'ici un ou deux ans, la plus grande place française du Manitoba, et la plus prospère.

Aussi, désirant grouper autour de nous le plus possible de familles de langue française, je me mets entièrement à la disposition des Canadiens de Québec, et me ferai un plaisir de leur donner tous les renseignements possibles sur Sainte-Rose: population, commerce, culture, terres à vendre, homesteads, etc. Ne venez pas dans l'Ouest, ne vous établissez pas surtout, sans avoir visité Sainte-Rose du Lac; venez voir la "Rose du Manitoba".

Le secrétaire de la Société d'Agriculture de Sainte-Rose du Lac, G. Sabran.

SAINTE-MARTHE (SASK.)

Grâce aux rayons vivifiants du soleil, et aussi à la rosée fécondante que la Providence nous a envoyée abondamment, la campagne est vraiment belle avec sa robe de verdure qui repose bien la vue; et la moisson, pleine d'espérance.

En prêtant l'oreille, on doit entendre pousser l'herbe; comme on le disait, il y a plus de 3,000 ans, des fameux jardins du roi Salomon.

Et un métis, considérant, dans un gros pâturage sa pauvre bête — véritable haridelle, — il la **voyait**, disait-il, s'engraisser.

• • •

Mlle S-Jean, qui a séjourné près d'un an chez ses deux grandes soeurs, Mmes Beauregard et Lamoureux, vient de nous quitter pour répondre à l'appel de ses parents de Sainte-Hyacinthe, P. Q.

Nous lui avons souhaité un bon voyage et prompt retour.

FISHER BRANCH

Naissance. — M. Joseph Bouchard est l'heureux père d'un petit garçon, qui reçut au baptême les noms de Joseph-Armand. Parrain et marraine: M. et Mme Rousseau, grand'parents de l'enfant.

• • •

Chic mariage

Mardi, le 19 juin, on célébrait ici le mariage de Mlle Eugénie Giasson, de Fisher Branch, avec M. Florian Tougas, de Brooks, Minn., auquel mariage assistèrent un grand nombre de parents et d'amis.

La mariée fut conduite à l'église par son père, M. Joseph Giasson, et M. Elie Tougas accompagnait son frère. La bénédiction nuptiale fut donnée par le Rév. M. Leroux, curé de la paroisse.

La mariée avait une jolie toilette en crêpe de Chine blanc et portait son bouquet de roses blanches. La fille d'honneur, Mlle H. Leeland, institutrice, avait une jolie toilette en soie blanche; elle était accompagnée de M. Napoléon Giasson comme garçon d'honneur.

Pendant la messe le choeur de chant nous fit entendre de très jolis cantiques. Après la cérémonie, on se rendit tous chez M. Elie Tougas, où un somptueux diner nous attendait. On y a passé le reste de la journée à s'y amuser, si bien que ce fut avec peine qu'on se sépara, à 5 heures du matin.

Dans une couple de semaines les mariés prendront le train pour se rendre au Minnesota, où ils habiteront.

Nos meilleurs souhaits les accompagnent.

Une amie.

MARIAPOLIS

La pluie, depuis si longtemps désirée, a ramené le calme dans tous les coeurs. Soyons reconnaissants envers le Maître de la Nature qui a daigné exaucer nos prières.

• • •

Les 26 et 27 eurent lieu les examens à l'école du village. Le 27 au soir, il y eut séance donnée par les écoliers. Ce fut un vrai succès. Félicitations à tous, surtout aux demoiselles institutrices qui se sont tant dévouées pour nos enfants. Nous sommes prêts à leur confier de nouveau les petits élèves de notre village. Un grand merci à tous.

• • •

Le 25 juin fut célébré le mariage de M. Albert Lebeau, de Val court, P. Q., à Mlle Azaël Lussier, de cette paroisse. M. Therrien, de Sainte-Amélie, Man., de passage chez M. Lussier, et grand-père de la mariée, remplaçait le père de M. Lebeau. L'heureux couple est parti pour voyage. Nos voeux de bonheur les accompagnent.

• • •

Le 30 juin, M. Pierre Choquette, de Saint-Alphonse, épousait Mme Vve Thérèse Langevin, née Hulet. Ce sont nos premiers mariages cette année. Voilà qui commence bien; deux dans la même semaine. Espérons que cela continuera.

• • •

Les messieurs Allard et leurs dames sont allés à Saint-John, N. D. Ils ont fait un charmant voyage.

• • •

M. Jos. Morin est allé en promenade, quelques jours, à Somerset. Il se promet d'y retourner.

• • •

La température idéale et les beaux chemins permettent à nos gens de se promener.

• • •

Naissance. — Joseph-Félix René, fils de M. et Mme J. Lussier. Parrain et marraine: M. et Mme F. Levreault, oncle et tante de l'enfant.

Relindis.

FANNYSTELLE

Les Quarante-Heures furent fêtées dignement dans le temple divin au Sacré-Coeur de Fannystelle, vendredi, samedi et dimanche de la semaine dernière.

Ce fut d'abord la présence d'un nombreux clergé, qui donnèrent leur concours pour faire de cette fête à Jésus Hostie un événement mémorable dans les annales de notre paroisse catholique. Les pieux sermons adressés par les Rév. MM. Primeau, vicaire à la cathédrale, Moreau, curé de Starbuck, Brodeur, professeur au Petit Séminaire de Saint-Boniface, furent goûtés par l'auditoire attentif à la parole divine.

Dimanche, clôture des pieux exercices, après la grand'messe, par le chant Te Deum, pour fêter le 50me anniversaire de la Confédération Canadienne, par ordre de Sa Grandeur Mgr Béliveau, archevêque de Saint-Boniface.

• • •

Etaient de passage au presbytère, à l'occasion des Quarante Heures, MM. les abbés J.-V. Joubert, L. Primeau, de l'archevêché, A. Sabourin, L. Brodeur, du Petit Séminaire, Moreau, curé de Starbuck, Allaire, curé de Haywood, P. Decelles, de Saint-Boniface, L. de G. Bélanger, curé de Transcona, H. Hogue, curé d'Elie.

• • •

M. et Mme J.-H. Daigneault, de Stony Mountain, Man., étaient en visite cette semaine chez M. et Mme Ed. Poirier, ainsi que chez M. et Mme Achille Morissette.

• • •

Baptême. — Marie-Jeanne-Thérèse, fille de Pierre Beaupré et de Eva Lavigne. Parrain, M. Henri Lavigne; marraine, Mlle Gracia Lavigne.

• • •

Dimanche le 1er juillet avait lieu à l'école du village la distribution des prix, sous la présidence de M. le curé Poitras, étaient présents: MM. les abbés Sabourin, Decelles, Brodeur, les commissaires, les membres du Comité de l'Association d'Education des Canadiens français de Fannystelle, ainsi qu'un nombreux public.

Les institutrices, les zélées Révérendes Soeurs Oblates, avaient fait préparer à leurs élèves un programme des plus appropriés de comédies, chansons, etc.

Vers la fin, M. le Curé fit une allocution, remerciant tout spécialement les bonnes religieuses de leur travail inlassable dans l'éducation de nos chers petits écoliers. Il mit les écoliers en garde contre les nombreux dangers dont ils peuvent devenir en contact durant les vacances. Le meilleur préservatif, dit-il, est la réception fréquente des sacrements.

A la demande de M. le Curé, M. l'abbé Sabourin, supérieur du Petit Séminaire de Saint-Boniface, prit la parole. Il nous parla de la nécessité de l'éducation chrétienne dans nos écoles, car, dit-il, l'intelligence des écoliers est comme un bloc de cire — elle prend la forme qu'on lui donne. Donc il faut façonner dans l'esprit et le coeur de notre génération de demain l'esprit du devoir catholique. On dit, poursuivit-il, que les Urselines ont sauvé autrefois le pays de la banqueroute morale en ayant donné aux jeunes filles d'alors l'enseignement religieux. Ces jeunes filles étant devenues plus tard à la tête de familles, donnèrent à leurs enfants le haut grade, l'éducation qu'elles avaient reçues des Révérendes Soeurs.

Nous traversons, poursuit M. l'abbé Sabourin, des temps de crises internationales. Ce qui fut fait jadis se répètera aujourd'hui. L'enseignement religieux remettra sur sa base la société ébranlée par ce bouleversement général.

Au chant de Dieu sauve le Roi, la foule se retira, emportant avec elle le plus doux souvenir de cette belle distribution de prix.

Nous remercions tout spécialement MM. les membres du clergé d'avoir assisté à cette démonstration, M. le curé Poitras, pour les nombreux et beaux prix qu'il a bien voulu donner aux élèves, ainsi que M. l'abbé J.-V. Joubert qui, lui aussi, a contribué largement en donnant de jolis cadeaux aux écoliers. Il ne faut pas non plus oublier notre dévoué président du Cercle Local de l'Association d'Education des Canadiens français, M. Emile Guyot, qui a donné un prix pour l'encouragement du bon parler français.

La date de notre pique-nique, sous les auspices du Comité de l'Association d'Education a été fixé à samedi, le 14 juillet. Un programme de jeux des plus divers sera rendu. Il y aura en outre grand concours de balle au champ, auquel quatre équipes prendront part. Il conviendra donc à tous de se rendre visiter Fannystelle à cette occasion, et le terrain du pique-nique, allez, c'est pas battu.

Il y a des arbres sur le terrain, où on pourra avoir de l'ombre. C'est gratis — pas de charge extra pour l'ombre, du moins.

Ainsi, avis tout spécial à tous ceux qui ont des autos de faire l'approvisionnement assez grand d'essence pour se rendre à Fannystelle, samdi le 14 juillet. Tous les chemins aboutissent au terrain.

• • •

Au pique-nique du 14 juillet, nous ne prendrons pas d'assaut la Bastille, car ells sont rares au Canada, les Bastilles. Nous prendrons d'assaut les figures tristes et nous les ferons rire. Le programme en vaut la peine.

M. et Mme Pierre Beaupré sont de retour de Broadvalley, Man.

• • •

Mlle Sinda Castagner est revenue du couvent de Saint-Charles, Man., où elle fait ses études.

• • •

M. et Mme E.-N. Painchaud, de Norwood, Man., étaient en visite ici chez des parents.

• • •

M. et Mme André, de Saint-Boniface, étaient en visite ces jours-ci, au presbytère.

• • •

C'est avec plaisir que nous donnons ici la liste des prix, ainsi que les noms des gagnants. Avant d'entrer dans les détails, nous donnerons quelques explications sur la manière dont les prix sont décernés aux élèves, à la fin de l'année scolaire.

Il est de coutume que chaque élève reçoive du district scolaire une récompense pour les travaux de l'année, en conformité avec le bulletin mensuel. De mois en mois les parents intéressés au succès de leurs enfants ont pu voir par les dits bulletins mensuels la chance que leurs enfants avaient de recevoir les dites récompenses pour les sujets mentionnés sur le bulletin. Donc, pour chaque matière, l'élève ayant été premier le plus grand nombre de fois reçoit la récompense décernée à cette matière. En plus des récompenses ordinaires, les prix mentionnés ci-dessous ont été donné.

Excellence: prix présenté par M. le Curé Poitras, gagné par Marcelle Balez, qui a eu les points suivants: conduite, 100; application, 96; politesse, 100; ordre, 93; régularité, 96; catéchisme, 96; ordre de classe, première dans 5.

Catéchisme: Prix présentés par M. le Curé Poitras, gagné par Julia Hamel, 97; Florida Cyrenne, 91; Blanche Hamel, 77; Lucienne Painchaud, 85; Léon Painchaud, 90.

Pour assistance au catéchisme le dimanche: Armand Piché et Antoinette Poirier.

Pour application à l'instruction religieuse: Rose-Anna Poirier et Marcelle Balez.

Pour Histoire Sainte: Antoinette Poirier.

Conduite: prix présentés par M. le Curé Poitras, gagné par Julia Hamel, 100; Marie Painchaud, 92; Thérèse Guyot, 90.

Application: 1er prix, présenté par M. le Curé Poitras, gagné par Florida Cyrenne, 95. Prix présentés par MM. les commissaires, gagnés par Marie Painchaud, 88; Blanche Hamel, 87; Antoinette Poirier, 87; Thérèse Guyot, 93.

Politesse, Marie-Louise Guyot, 100; Marie Painchaud, 100; Ubalde Coulombe, 97; Cécile Hamel, 91.

Bon ordre: Marie-Louise Guyot, 93; Marie Painchaud, 93; Blanche Hamel, 96; Thérèse Guyot, 95.

Assiduité: Madeleine Ménard et Armand Piché. Ces élèves n'ont pas manqué un jour de classe.

Régularité en classe: Antoinette Poirier.

Application au bon Parler français: prix présenté par M. l'abbé J.-V. Joubert, chaque année, gagné par Marie-Louise Guyot. Prix présenté par M. Emile Guyot, président du cercle local de l'Association d'Education, gagné par Rose-Anna Poirier.

Travail manuel: Joseph Hamel, Ubald Coulombe, Louis Piché et Eva Morissette.

Couture: classe avancée: Marie-Louise Guyot.

Couture ordinaire: Julia Hamel Marie Ménard.

Yvonnic.

OAK LAKE

Mme Ed. Emond est en visite chez ses enfants, en Saskatchewan.

• • •

M. Amédée Vachon est revenu de son voyage d'affaires à Winnipeg et Saint-Norbert, Man., avec sa fille Antoinette, du couvent de Saint-Norbert, samedi dernier.

• • •

M. le curé Dérome a passé la semaine à Winnipeg, en visite chez des confrères. Il est revenu samedi matin. Il a profité de son voyage pour visiter les abattoirs de Saint-Boniface avec M. Amédée Vachon. Ils ont admiré le fonctionnement de cette importante industrie manitobaine pour les cultivateurs, où l'on parle à l'aise les deux langues officielles.

• • •

Le 2 juillet, célébration du 50me anniversaire de la Confédération Canadienne, Oak Lake n'est pas resté en arrière. Grande parade des élèves de la municipalité Sifton portant chacun un drapeau. Le petit Charles Vachon, élève de notre école bilingue, portait le drapeau du Sacré-Coeur. Il y eut des discours et des amusements divers vraiment patriotiques.

A la suggestion de MM. les commissaires de l'école bilingue, il y aura de la classe tout le mois de juillet, afin de bénéficier de l'aide des enfants pour la récolte en août et septembre. Pensée très sage et très pratique.

E. A.

ELIE

Tous les habitants des environs semblent heureux du temps favorable à la moisson qu'il a plu à Dieu de leur envoyer; tout, jusqu'ici, laisse à prévoir une récolte abondante, comme celle de 1915.

• • •

M. Ismaël Gauthier, revenu de Lorette, de passage pour la Poule d'Eau, était en visite chez Mme V.-O. Grant, la semaine dernière.

• • •

M. et Mme Télesphore Bernardin nous quittèrent mardi dernier pour le district de Poule d'Eau.

• • •

Mlle Dora Bernardin est revenue de Portage la Prairie, où elle passa une semaine pour affaires personnelles.

• • •

Le 2 juillet, MM. P. Dorval, A. Dufresne, E. Girardin, A. Roy et A. Bernardin sont allé à Starbuck.

• • •

Mme L. Bernardin et son fils Adonaï étaient à Winnipeg, la semaine passée.

• • •

En visite chez Mme Louis Bernardin: Mlles Béline et Magloiria Dupuis, accompagnées de leur frère, tous de Saint-ean-Baptiste.

• • •

Etaient en visite ici dimanche. MM. Willie Bernardin, François et Adrien Carrière, de Portage la Prairie.

• • •

Mlle Marie Douville est de retour de Winnipeg, où elle passa plusieurs jours.

• • •

M. E. Girardin est venu passer les jours de vacances du Dominion chez ses parents.

• • •

Une veillée intime eut lieu chez M. M. Allaire, dimanche dernier. On remarqua à cette soirée Mlles Dupuis, Bernardin, Aquin et Deslauriers. Les jeunes gens étaient: MM. A. Roy, Bernardin, Deslauriers, Aquin, Dorval, Dufresne et Jhon.

A cette soirée on eut le plaisir d'entendre Mlles Dora Bernardin, Emilia Allaire, Irène Deslauriers, ainsi que MM. Louis Aquin, Léo Deslauriers et Adonaï Bernardin.

• • •

Notre estimé agent, M. Carroll, et sa femme, nous ont quitté la semaine dernière. Son remplaçant qui semble être un nouveau Carroll, est d'origine française. Nous avons maintenant deux agents cacanadiens-français à la gare du Canadien Nord.

• • •

M. Charles Payment, de Bluff Creek, est en visite chez ses parents.

Assistant.

METHODES DE PRUSSIENS

(Le **Nationaliste**)

Le "New Witness"

Il se publie à Londres un périodique dirigé par Gilbert Chesterton, un des plus brillants journalistes du Royaume-Uni, avec MM Gardner Massingham et Belloc Il s'intitule **The New Witness.** C'est un périodique d'apparences ordinaires, mais publiant des articles et des études remarquables.

Le 24 mai 1917, le **New Witness**, dans ses **Comments of the Week**, écrivait ceci, qui intéresse particulièrement les Canadiens-franais. **"Comme nous sommes en train de célébrer l' "Empire Day", il est bien que nous voyons ce qu'est la charte de notre empire. Le général Smuts a dit récemment: "L'empire britannique, ou plutôt la communauté anglaise des nations (British Commonwealth of Nations), n'est pas partisan de l'unité, de l'assimilation, de la dénationalisation; il en tient pour une vie plus pleine, plus riche, plus variée, chez les nations qui le forment. Et même les nations qui ont lutté contre vous, comme la mienne, doivent sentir qu'elles, leurs intérêts, leur langue, leur religion, leur culture, tout cela est aussi en sûreté, aussi protégé sous le drapeau britannique que l'est tout le patrimoine des enfants de votre pays et de votre sang." — Or, en ce moment même, au Canada, nous donnons le démenti à ces paroles. La calomnie répandue si largement, et qui dit que le Canadien-français s'est comporté en poltron pendant la guerre, était déjà mal... Ce qui arrive maintenant est plus sérieux que l'injure vulgaire. On enlève sa langue au Canadien-français. Malgré nos garanties solennelles, il y a longtemps qu'on a aboli l'usage du français dans la législature du Manitoba; mais voici qu'on vient pratiquement d'abolir les écoles séparées françaises; il y a quelques mois que cela s'est fait. Dans l'Ontario, c'est maintenant un crime d'enseigner le français aux petits enfants canadiens-français, dans les écoles canadiennes-françaises. La pénalité est de $500 ou de 6 mois de prison. Si les Canadiens-français de l'Ontario refusent de se soumettre sans résistance à cette règle inique, on les menace du sort qu'on a fait à leurs frères du Manitoba: on supprimera leurs écoles. Que dit le général Smuts? "Même les nations qui ont lutté contre la vôtre, comme la mienne, doivent sentir qu'elles, leurs intérêts, leur langue, leur religion, leur culture, tout cela est aussi en sûreté, aussi protégé sous le drapeau britannique que l'est tout le patrimoine des enfants de votre pays et de votre sang." — Pendant la guerre d'indépendance américaine les Canadiens-français ont été fidèles au drapeau britannique, — et voilà leur récompense! Le conseil privé a déjà refusé toute réparation aux Canadiens-français. Mais nous ne serons pas heureux de savoir, même en cet "Empire Day", que dans notre "libre empire," nous imitons si servilement les méthodes de la Prusse en Pologne et en Alsace-Lorraine."** (**The New Witness**, pages 78-79, 24 mai 1917.)

Alors que des journaux comme le **Star** et la **Gazette**, à Montréal, ne se soucient guère de publier les protestations de lecteurs canadiens-français contre un tel état de choses (on se rappelle l'incident O'Hagan, où le **Star** refusa, sous un prétexte quelconque, l'insertion d'une lettre d'un Ontarien de langue anglaise au courant de la question bilingue), ou publient de piteux et tendancieux comptes rendus d'assemblées exposant les griefs de nos frères de l'Ontario, le **New Witness**, lui, donne dans le même numéro que l'articulet déjà cité, une lettre d'un Canadien-français habitant Londres, M. Alex. Clément. Celui-ci y rappelle les spoliations manitobaines, l'arrêt du tribunal ontarien menaçant les syndics d'écoles de Green Valley de $500 d'amende ou de 6 mois de prison s'ils continuent à laisser enseigner le français dans les écoles françaises de cet endroit, et écrit: "La Prusse ne détient pas le monopole du principe du **scrap of paper**, ou du manque de principes, quand il s'agit de traiter des engagements nationaux particuliers. L'Ontario et le Manitoba l'imitent excellemment." Un peu plus loin, il donne aux Boërs ce judicieux conseil: "Les Boërs feraient bien, à la suite de notre expérience au Manitoba et dans l'Ontario, d'approfondir chaque ligne, chaque mot de leurs garanties constitutionnelles, dont ils profitent maintenant et qui expliquent la jolie image que dessine le général Smuts. Maintenant qu'ils le peuvent encore, ils feraient bien d'obtenir l'élimination, de leur constitution, de chaque équivoque, de chaque mot douteux, l'insertion de clauses claires, définissant exactement leurs droits, de crainte que leurs arrière-petits-enfants, **si jamais une politique d'immigration intense les met en minorité dans leur pays**, voient appliquer à leur religion et à leur langue la doctrine prussienne du **scrap of paper**, si chère à l'Ontario et au Manitoba. En vain en appelleraient-ils à l'Angleterre. Les Canadiens-français l'ont fait et l'Angleterre s'est dérobée. La vaste majorité du peuple des Iles Britanniques honorerait certes la parole donnée de ses rois aux Canadiens-français et aux Boërs, car cette majorité est juste, honorable, orgueilleuse de soi. Mais il ne faut pas compter sur les politiciens pour le faire."

Un nouvel article

Tel n'est cependant pas le dernier mot du **New Witness.** Il ne veut pas laisser réclamer les Canadiens-français sans s'associer à leurs justes réclamations. Aussi revient-il à la charge, la semaine suivante.

"**Voici qu'à cause d'une erreur typographique dans notre numéro de la semaine dernière,**" écrit-il le 31 mai 1917 (page 103), "**nous sommes maintenant en mesure d'exposer très clairement toute la gravité du grief canadien-français. Nous avons écrit que les instituteurs canadiens-français de l'Ontario ne peuvent enseigner le français dans leurs écoles. Ce n'est pas tant cela qui nous intéresse, car tous leurs écoliers parlent le français — c'est leur langue maternelle. Ce que nous entendions dire, c'est que les instituteurs canadiens-français ont la défense d'enseigner "en français" à leurs élèves canadiens-français. Truc diabolique! Nous avions publié notre commentaire le jour de la fête de l'Empire; et ce jour, à Montréal, a vu des manifestations contre la conscription, accompagnées du bris de quelques vitres et de quelques yeux au beurre noir. Voici maintenant que la presse anglaise nous invite à bien remarquer le déloyalisme de ces Canadiens-français de Montréal. Il y a heureusement dans la province de Québec une majorité canadienne-française et il est improbable que la législature y imite le monstrueux exemple de l'Ontario et du Manitoba. Mais est-il raisonnable de s'attendre à ce que la conscription soit bien reçue par des gens d'une race qui souffre ailleurs une telle tyrannie de la part de majorités anglophones, sans que le gouvernement impérial ne les empêche? Qu'ils se soient enrégimentés si volontairement, voilà qui est plus que nous avions le droit d'attendre. C'est plus que la Prusse n'attendait des Polonais. Que nous y recrutions encore bien des volontaires est douteux. La leçon de l'Irlande ne nous a apparemment rien appris. Une fois de plus nous travaillons de notre mieux à éloigner un peuple de notre cause. Mais, disent des gens, avons-nous le droit de signifier à l'Ontario qu'il ne doit pas défenurre l'usage du français dans les écoles canadiennes-françaises? Assurément oui. Nous ne devons pas lui permettre de faire quoi que ce soit qui viole le principe de droits égaux pour tous les peuples de l'Empire, principe qui, suppose-t-on, doit être le fondement de la règle impériale. Si le Canada était un Etat indépendant, la France serait justifiable de lui déclarer la guerre à ce sujet. Sommes-nous donc tout à fait impuissants?**"...

Voilà ce qu'écrit une revue anglaise loyale et juste, rédigée par des gens qui n'ont pas la mentalité ainsi faite qu'ils considèrent leur race comme la supérieure, la nôtre comme l'inférieure. Ils parlent de droits égaux pour toutes les nationalités de l'Empire, quelles qu'elles soient. Quelle leçon aux journalistes anglo-canadiens d'ici, qui n'ont pas assez de mépris pour nous et notre langue, nous traitent comme s'ils étaient d'une civilisation incomparable, tandis que nous ne serions que les Patagons, et se plaisent à nous représenter dans leurs gazettes comme des ignorants, des malappris, des sujets déloyaux d'une nation extrêmement généreuse!

Mais peut-on s'imaginer que ce genre de journalistes lisent les journaux et les revues qui s'intérent à notre sort, et ne les jettent pas plutôt au panier? Qu'on se rappelle le sort de brochurettes écrites en anglais pour exposer le point de vue canadien-français aux journalistes anglo-ontariens; ceux-ci les jetèrent aux rebuts sans les avoir lues, simplement parce qu'elles leur parlaient d'un sujet dont ils ne voulaient rien apprendre, ainsi que l'écrivait en toute sincérité un journaliste de Toronto dans une feuille de cette ville, il n'y a pas si longtemps!

Ainsi s'instruisent — ou ne s'instruisent pas — des ignorants béats, satisfaits de soi, se contentant de peu et qui prétendent former l'opinion publique, quand ils la déforment.

LE DISCOURS DE M. MEIGHEN

(Le **Devoir**)

M. Meighen s'est particulièrement occupé, dans son dernier discours, de la province de Québec et du sort qui lui sera fait sous l'empire de la loi de conscription.

M. Meighen estime que notre province sera l'une des moins atteintes parce que, nous prenons dans l'**Evénement** de samedi le résumé de son argumentation, 1o elle "**est, avant tout, un pays agricole**"; 2o "**nos jeunes gens se marient plus tôt qu'on ne le fait dans les provinces anglaises, ce qui explique qu'on trouvera chez nous moins de célibataires, partant moins de conscrits**"; 3o "**les familles sont ici plus nombreuses, ce qui rend indispensable, dans la plupart des cas, la présence du père de famille, même lorsqu'il est jeune**". La veille, l'**Evénement**, résumant le discours de M. Meighen, avait écrit, sur sept colonnes: "**Les fermiers exemptés**".

A quoi, nous ferons simplement observer que, si les fermiers doivent être exemptés, ce qui serait assurément à souhaiter, il est regrettable que, dans la loi rédigée par M. Meighen et ses amis, on n'ait pas cru à propos de le stipuler en termes clairs et précis et de créer à leur bénéfice un droit absolu, comme on l'a fait pour les Doukhobors, par exemple; qu'on se soit contenté de formules générales comme celles-ci, qui déterminent les cas où les tribunaux pourront accorder un certificat d'exemption, qu'il faudra réclamer jusqu'à Ottawa, peut-être, et qui dépendra, en tout cas, de la volonté des tribunaux: "**Que, dans l'intérêt national, il est opportun que cet homme, au lieu d'être employé au service militaire, soit occupé à d'autres travaux auxquels il désire être occupé et pour lesquels il a des aptitudes spéciales.**"

Secondement, il est évident que la précocité des mariages chez nous pourra retarder un certain nombre de nos jeunes gens de quelques classes, mais si le gouvernement tient à faire entrer en ligne de compte les responsabilités familiales, pourquoi n'a-t-il pas fait une distinction entre hommes mariés, **avec** enfants et hommes mariés **sans** enfants, comme il l'a fait entre veufs **avec** ou **sans** enfants? On dira peut-être que ce cas pourra être atteint par le paragraphe qui permet l'exemption parce qu' "**un tort sérieux résulterait si cet homme était mis en activité de service, à cause... de sa situation domestique.**" Mais en quoi était-il plus juste, ou plus nécessaire, de créer un droit absolu pour les veufs avec charge de famille que pour les hommes mariés qui sont dans le même cas? Et là encore nous restons dans le domaine de l'arbitraire.

Notez bien, en passant, que le gouvernement, tenant compte évidemment des aptitudes physiques probables, fait passer dans les classes 4, 5 et 6, avant les célibataires ou veufs sans enfants nés de 1876 à 1882 inclusivement, tous les hommes mariés ou veufs avec enfants nés depuis 1883.

Mais ce ne sont là que détails, si importants qu'ils soient pour les intéressés directs. Pour mesurer la portée et les conséquences probables de la loi, il faut regarder au principe et à la pensée qui l'inspirent.

On ne fait pas la conscription pour le plaisir. On la fait parce que, prétend-on, le Canada est tenu en honneur et dans son intérêt propre de combler les vides qui se creusent dans le corps expéditionnaire. Dans le discours même que nous citons plus haut, mais dans une partie que l'**Evénement** n'a pas cru devoir souligner, M. Meighen s'est efforcé de démontrer que l'essentiel, c'est de fournir des hommes; que, du point de vue économique même, tout sera perdu si nous ne fournissons pas **tous** les soldats nécessaires. Le moins que nous puissions faire, a-t-il dit aussi, c'est de maintenir nos effectifs.

Faut-il le rappeler encore une fois, et ceci s'applique, non seulement à M. Meighen, mais à ceux qui, comme M. Laurier lui-même, acceptent cette théorie du vide à combler, cela ne donne pour limite à l'effort canadien que la durée de la guerre, l'intensité des ravages que l'artillerie allemande opèrera dans les rangs du corps expéditionnaire et la fréquence avec laquelle les autorités britanniques jugeront à propos d'engager nos troupes. — Car, il ne faut pas l'oublier: nous ne réglons pas nous-mêmes la participation de nos troupes; elles relèvent exclusivement des autorités de la métropole.

Et alors, si l'obligation de fournir des soldats est le facteur dominant, que la guerre se prolonge et que les pertes se multiplient, que deviendront les mesures de tolérance dont on parle aujourd'hui? Et, pour ceux qui prétendent "combler les vides" sans recourir à la conscription, que feront-ils le jour où le volontariat ne suffira plus, à supposer qu'il pourrait quelque temps encore répondre aux besoins actuels?

En bonne logique, ne serait-il pas plus simple de dire carrément: Nous allons à un effort illimité, à la banqueroute du sang, s'il le faut, comme à la banqueroute de l'or? Ne serait-ce pas plus honnête que d'essayer d'atténuer encore les perspectives qu'ouvrent fatalement devant le pays les principes que l'on pose?

Omer Héroux.

BEAUX BUREAUX DENTAIRE

Une des surprises de notre agent visitant les bureaux du docteur G. R. Clarke, dentiste, chambres 1 à 10, Edifice Dominion Trust, Regina, fut de constater que c'était l'atelier dentaire le plus complet à l'ouest de Winnipeg et où l'on employait les méthodes les plus modernes.

Ces bureaux sont vastes, bien éclairés et bien aérés. Tous les dentistes sont diplômés et très habiles. Le laboratoire est complet et tout travail y est fait par un spécialiste.

Une chose fort remarquable c'est la chambre de repos des dames. Superbement meublée et toujours sous la surveillance d'une dame.

Le docteur Clarke affirma qu'il ferait toujours son travail à bon marché, à peu près la moitié du prix des autres, ce qui est merveilleux si l'on tient compte de la qualité du travail et du prix de la matière première.

Aucun travail n'est trop difficile pour lui. Il s'occupe personnellement des clients du dehors.

C'est pour nous un plaisir que de signaler cet établissement à l'attention de nos clients.

MORINVILLE

Morinville est une jolie paroisse canadienne-française de l'Alberta, située à quelques milles d'Edmonton et de Saint-Albert. Elle célébrait, le 24 juin dernier, avec la Saint-Jean-Baptiste, le 25me anniversaire de sa fondation.

On ne fait pas les choses à moitié, à Morinville, et leur fête le prouve amplement. Dès le 23 une cavalcade imposante, précédant une trentaine d'automobiles, devait venir chercher Nos Seigneurs les archevêques d'Edmonton et de Saint-Boniface, à Saint-Albert. Une pluie abondante tombée les jours précédents empêcha les paroissiens de Morinville de réaliser cette partie de leur programme. Mais la cavalcade était à son poste à l'arrivée du convoi de chemin de fer, et c'est en grande pompe que furent reçus Nos Seigneurs les archevêques, accompagnés de Mgr F.-A. Dugas, vicaire-général de Saint-Boniface, du T. R. P. Leduc, o.m.i., vicaire général de Saint-Albert, de M. l'abbé Prud'homme, chancelier du diocèse de Saint-Boniface, venu expressément pour la fête en compagnie de M. l'abbé Decelles, également de Saint-Boniface. Un nombreux clergé assistait à la fête.

Réception à l'église à l'arrivée

Vous croyez arriver dans une modeste église, et voilà que vous vous trouvez dans une belle grande église de 164 par 50 pieds, proprement terminée avec choeur et bas-choeur. L'intérieur est vraiment remarquable comme bon goût et agencement pratique. Tout ce qui sert au culte est presque somptueux. Cette oeuvre fait vraiment honneur au curé de Morinville et à ses paroissiens.

Deux adresses furent présentées aux archevêques, l'une par le maire de l'endroit, M. l'avocat St-Germain, et une autre par les élèves du couvent. La soirée fut idéale, une de ces belles soirées de la région d'Edmonton, au mois de juin, où le soleil disparait à peine de l'horizon.

Le canon tonna jusqu'à minuit. Le salut royal ébranla-t-il l'air au point d'amonceler les nuages dans un beau ciel bleu, toujours est-il que le lendemain matin, 24 juin, la belle sérénité de la veille avait disparu pour faire place à quelques petits nuages blancs dans un ciel un peu couvert. Menace pour les gens qui devaient venir de loin, surtout après les pluies des jours précédents. La nombreuse députation qui devait venir d'Edmonton fut réduite aux plus braves, et leur bravoure fut récompensée puisque le temps, tout menaçant qu'il était, s'en tint là, au moins à Morinville.

Grand'messe à dix heures et demie, chantée pontificalement par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque d'Edmonton. Mgr de Saint-Boniface assista au choeur, ainsi que Mgr Dugas et le T. R. P. Leduc et un nombreux clergé, si l'on tient compte que c'était un dimanche. La grande église de Morinville, très artistiquement parée et surtout parée d'une belle foule aux physionomies ouvertes, franches et gaies, présentait un coup d'oeil ravissant.

A l'évangile, Mgr l'archevêque de Saint-Boniface prononça le discours de circonstance, rappelant au souvenir de ceux qui faisaient naturellement naître les deux raisons de la grande solennité, à savoir le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la fondation de la paroisse, et la Saint-Jean-Baptiste.

Après la messe pontificale, grand banquet. On avait travaillé à l'organisation d'un banquet de mille couverts. La salle rustique, laissée inachevée à cause du mauvais temps des jours précédents, montre que le projet eût sûrement été réalisé. Le spectacle eût été grandiose et l'organisation à la hauteur de l'entreprise. A défaut de mieux, c'est dans la salle paroissiale actuelle, autrefois l'église paroissiale, qui a cédé le pas à plus grand et plus beau qu'eut été le banquet.

Les dames de Morinville font royalement les choses. On se serait cru au festin donné par Nabuchodonozor, tant les mets abondaient à toutes les tables, où quatre cents convives pouvaient prendre place à la fois. Et le service ne languit pas. C'est suffisamment dire que là comme ailleurs, l'organisation ne faisait pas défaut.

Comme dans toutes les circonstances solennelles, ces agapes furent assaisonnées de discours en réponse aux différentes santés proposées.

Le Pape.

Le Roi.

En réponse à la santé du Pape, Nos Seigneurs d'Edmonton et de Saint-Boniface furent de nouveau appelés à entretenir l'auditoire qui remplissait la salle. Mgr Dugas, V. G., de Saint-Boniface, et M. le curé Guertin, répondirent à la santé du clergé. M. le président de la Saint-Jean-Baptiste d'Edmonton, M. Boulanger, répondit à la santé de la fête nationale, ainsi que M. Boudreau, représentant du comté de Saint-Albert. MM. Giroux d'Edmonton, et St-Germain, de Morinville, répondirent à la santé des professions libérales. M. St-Germain, maire de l'endroit, s'acquitta à merveille du rôle important de proposer les différentes santés.

A quatre heures, fin du grand banquet. Les deux équipes de balle au camp de Morinville et de Legal étaient aux prises. La victoire resta à l'équipe de Legal.

Dans la soirée, grande séance donnée par les membres du Cercle Jeanne d'Arc, d'Edmonton. La partie musicale était confiée à l'orchestre Pépin, qui prêta aussi son concours très apprécié à la superbe musique de la grand'messe du matin.

Le cercle Jeanne d'Arc n'est composé que d'amateurs. Vous diriez des artistes professionnels. Il nous a été surtout agréable de constater la pureté du français qu'on a parlé ce soir-là. C'est réconfortant pour la race. Nous souhaitons que l'exemple donné aux nôtres de l'Ouest les encouragera à imiter la pure diction de ceux qui composent le Cercle Jeanne d'Arc. A onze heures du soir, le convoi de chemin de fer amenait les visiteurs d'Edmonton et d'ailleurs, et Morinville, après le salut royal tiré par le canon, rentrait dans le silence.

Morinville peut se féliciter d'avoir écrit une belle page canadienne-française dans les annales de l'Ouest. Monsieur le Curé de Morinville peut se rendre le témoignage que tous lui rendent d'avoir soutenu sa réputation d'organisateur. Son église lui fait honneur, et son oeuvre paroissiale fait bien augurer pour l'avenir des nôtres dans cette partie de la province d'Alberta.

La fête devait avoir un corrolaire digne d'elle. Le groupe français d'Edmonton, qui a une haute réputation de patriotisme et d'énergie, ne voulut pas laisser passer le successeur de Mgr Langevin par Edmonton sans lui dire leur admiration pour ce chef vaillant disparu, il est vrai, mais dont le souvenir vit dans tous les coeurs.

Banquet donné au château MacDonald, où se réunit l'élite de la population française d'Edmonton. Mgr l'Archevêque d'Edmonton accepta gracieusement l'invitation d'être présent, malgré les fatigues des jours précédents.

La grande ombre patriotique de l'illustre archevêque de Saint-Boniface planait, on peut dire, au-dessus des convives. C'est avec le sentiment de cette réalité que l'archevêque de Saint-Boniface actuel rappela aux convives qu'il vivait dans le crépuscule de ce soleil disparu à l'horizon du firmament canadien-français de ce pays, ce qui était pour lui un bénéfice, puisqu'il vivait sur la réputation de son illustre prédécesseur, mais cela comportait aussi une responsabilité assez formidable et rappela à l'auditoire les paroles de Botrel, qui semblaient s'appliquer à lui ce soir: "T'es bien trop petit mon ami." Dame oui. Cependant l'auditoire était tout prêt à vibrer, et il fut facile au principal orateur de la soirée de donner quelque aliment au patriotisme des Canadiens français d'Edmonton, qui n'en ont guère besoin.

Puisse ces paroles aider à l'union plus compacte du groupe d'Edmonton, le plus actif de tous les groupes de l'Ouest, comme l'a déclaré l'archevêque de Saint-Boniface au cours de son entretien.

Les Canadiens français d'Edmonton sont maintenant assez forts pour se payer le luxe de se diviser, mais ce serait l'annulation de leur influence dans cette partie de l'Ouest, et Dieu sait si, en ce moment, ils ont besoin de toute leur énergie. Nous leur souhaitons de tout coeur l'union en marge des partis politiques et au-dessus des intérêts parfois trop exclusifs des chefs de partis.

On comprend que les chefs se passionnent au succès de leur parti; c'est pas mal le succès personnel qui est au jeu, mais que le gros nombre des nôtres se passionne ainsi, ce serait trop fort, et au surplus très dangereux pour les intérêts de la race.

Vraiment, quand on regarde les partis politiques de près, il n'y a pas de raison de se passionner pour le succès de l'un ou de l'autre. Soyons-en si nous en avons la dévotion, mais n'en soyons pas les esclaves.

C'est un résumé très court de l'entretien assez long de Mgr l'archevêque de Saint-Boniface, au somptueux banquet d'Edmonton.

Nous avions l'intention de donner la reproduction de certaines photographies de Morinville, au jour de la fête, mais nous n'avons pu les recevoir à temps. Morinville nous pardonnera cette lacune et voudra bien agréer cet humble compte-rendu comme souvenir d'un visiteur enchanté de voir la population de cette belle paroisse en si belle voie de progrès.

Même en présence des épreuves, ne faisons jamais de concessions aux ennemis de notre foi.

Manquant d'air. — Un petit irritant se loge dans les bronches, d'autres s'y accumulent et voilà qu'en résulte l'affreuse privation d'air de l'asthme. On ne saurait trouver contre cela de plus rapide et efficace remède que celui du docteur Kellogg contre l'asthme. La douce et curative vapeur ou fumée pénètre dans les voies respiratoires, les guérit et donne un grand soulagement. D'ordinaire elle apporte la guérison. Elle a à son crédit des années de succès. C'est le remède efficace et certain pour tous les malades.



LOI CONCERNANT LES HOMESTEADS DANS L'OUEST

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de 18 ans, qui au commencement de cette guerre était et est depuis demeuré sujet britannique ou d'une puissance alliée ou neutre, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais non à une sous-agence, à certaines conditions. Devoir: Un séjour de six mois sur ce terrain et sa mise en culture chaque année au cours de trois ans.

Dans certains districts un colon peut se procurer par préemption un quart de section contigu. Prix: $3.00 de l'acre. Devoir: Résidence de six mois chacune des trois années suivant l'obtention de la patente et mise en culture de 50 acres supplémentaires. On peut, moyennant certaines conditions, obtenir une patente de préemption aussi rapidement qu'une patente de homestead.

Un colon ayant obtenu sa patente de homestead et ne pouvant obtenir une préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix $3 l'acre. Devra y résider six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant $300.

Moyennant certaines conditions ceux qui détiendront une entrée pourront faire compter comme temps de résidence leur temps de travail sur la ferme en 1917.

Quand sera annoncé un jour d'entrée de terres du Dominion, les soldats qui auront fait du service outremer et qui auront été honorablement licenciés jouiront d'un jour de priorité pour faire leur entrée à l'agence locale (non pas à la sous-agence).

Ils devront présenter leur certificat de congé définitif.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette réclame ne sera pas payée.

SACRE-COEUR

Baptêmes

Le 29 juin. — Joseph-Jean-Roland, fils d'Hector Héroux et de Maria Saint-Pierre. Parrain et marraine, M. et Mme Jean Saint-Pierre, grands-parents de l'enfant.

Joseph-Lucien-Joffre, fils de Isaïe Charlebois et d'Alma Gagnon. Parrain et marraine, Oscar Charlebois et Clémence Pomerleau.

Marie-Joséphine-Anna, fille de Jacques Dufeult et d'Eugénie Gauthier. Parrain et marraine, M. et Mme Cyrille Nolette.

• • •

Elle souffrait. "Il y a quelques années," écrit Mme E. Balzer, de Ledue, Alta., "je commençais à souffrir; j'essayais de toute chose possible, mais j'allais en empirant. Après avoir pris quelques bouteilles du Novoro du Dr Pierre je devins bien portante et forte." Ce vieux remède herbeux, éprouvé par le temps, n'est pas un remède de pharmacie, il est fourni par des agents spéciaux ou directement par le Dr Peter Fahrney and Sons Co., 19—25 So. Hoyne Ave., Chicago, Ill.

Les remèdes du Dr Pierre sont délivrés au Canada, libres de tous droits.

SAINT-BONIFACE

Baptêmes

Le 24 juin. — Joseph-Hermas-Maurice, fils de Joseph-Albert Tremblay et de Alberta Leduc.

Le 24 juin. — Béatrice-Marguerite, fille de William Seadon et de Marie Richard.

Le 27 juin. — Joseph-Lionel-Armand, fils de Adrien Gay et de Emilia Blandette.

Le 28 juin. — Marie-Thérèse-Aunette, fille de Dominique Verville et de Aurore Génest.

• • •

Sépultures

Le 25 juin. — Alphonse Phaneuf, décédé le 22 courant à l'âge de 58 ans.

Le 30 juin. — Rupert Matenchek, décédé le 28 courant à l'âge de 36 ans.

• • •

Mme Alphonse Lafond, en visite chez son fils à Toutes Aides, Man., est de retour.

Mme de Denus, qui a charge du Tag Day pour Saint-Boniface, fait appel à toutes les jeunes femmes, jeunes filles et femmes de réservistes pour la vente d'insignes, le 14 juillet prochain. Ce soir-là, il y aura partie de jardin sur le terrain du Collège. Canadiens français, Français et Belges sont priés d'y assister. On donnera la semaine prochaine le programme de cette soirée. Les petits qui veulent aider ceux qui souffrent en France feront bien d'économiser leurs sous pour ce soir-là. Tous les dons en nature, tels que tabac, cigarettes, cigares, gâteaux, bonbons, fruits, seront reçus avec plaisir. Le profit de la vente ira au Secours National. Tous ces dons devront être adressés à Mme de Denus, 15, Appartement du Collège. Un reçu sera donné de chaque don reçu.

LE 50me ANNIVERSAIRE DE LA CONFEDERATION A SAINT-BONIFACE

Lundi dernier, le 2 juillet, pour se rendre au désir du gouvernement fédéral, le Conseil Municipal de Saint-Boniface, convoquait tous les citoyens et particulièrement les enfants de nos différentes écoles à commémorer le 50me anniversaire de la Confédération. La cérémonie avait lieu sur le terrain de "baseball", rue DesMeurons, et environ 300 enfants et une centaine d'adultes répondirent à l'appel. Son Honneur le Maire Howden, président, déploya le drapeau canadien, et Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, Sir James Aikins, le hissa au mât érigé pour la circonstance, accompagné du chant de "Dieu sauve le Roi". Sir James Aikins fit ensuite une courte allocution à l'adresse des enfants.

A la suite de ce discours, plusieurs personnes présentes ayant manifesté le désir d'entendre le Dr Lachance, — ex-Maire de Saint-Boniface, — Son Honneur le Maire Howden l'invita à adresser la parole. M. le Docteur Lachance fit d'abord une courte allocution en anglais, et ce qui suit en est un résumé:

"Je suis heureux de profiter de cette démonstration pour faire ressortir que le drapeau qu'on vient de hisser avait été choisi par les Pères de la Confédération, comme emblême de justice et de liberté pour tous les citoyens du Canada. La lettre et l'esprit du Pacte de la Confédération ne laissaient aucun doute sur les sentiments de ceux qui en sont responsables. Il est bien reconnu que ce traité ne peut être effectif qu'au cas où toutes ses conditions seront respectées envers les minorités en quelques provinces qu'elles soient."

Il continua ensuite en français, et s'adressant particulièrement aux quelques enfants canadiens-français présents, il leur demanda de bien vouloir graver dans leur mémoire les quelques paroles qui suivent:

"Vous venez d'être témoins d'une cérémonie d'apparence bien simple, mais en réalité bien significative. On vient de vous parler du drapeau canadien, emblême officiel de l'Acte de la Confédération, synonyme de la liberté et de la justice pour tous les citoyens du Canada. On vous enseigne, sans doute, l'histoire du Canada, mais on oublie peut-être de vous parler des circonstances qui ont motivé ce pacte. Un des facteurs puissants qui amena l'union du haut et du Bas-Canada était bien celui de faire sauver le Haut-Canada de la banqueroute, dont il était menacé, par le Bas-Canada, le foyer de vos ancêtres. Dans un pays aussi vaste que le nôtre il était convenable de s'entr'aider.

"L'esprit qui a précédé à ce pacte était celui de liberté et de justice pour les deux grandes nationalités contractantes, françaises et anglaise, dont les droits devaient être également protégés. Depuis ce temps, vous le savez, dans certaines provinces on semble se faire fi de ce traité sacré; mais rappelez-vous bien, mes enfants, que c'est votre droit et votre devoir de conserver votre langue et votre religion, et de combattre toujours pour le triomphe de vos droits. Le devoir de tout gouvernement qui veut se tenir au niveau de l'éducation moderne est d'encourager et de protéger l'enseignement de cette belle langue française, en même temps que la langue anglaise; elles sont toutes les deux officielles au pays. Encore une fois apprenez et parlez votre belle langue française, toujours et partout, c'est votre droit."

Ce discours fut chaudement applaudi.

L'échevin Leck prononça ensuite quelques paroles et l'auditoire se dispersa après le chant de "O Canada".

AU CLUB "LE CANADA"

Quel plaisir, après un bon repas où l'on a mangé de la cuisine telle qu'on en mange à la maison, c'est-à-dire saine, substantielle et bien préparée, où le service a été irréprochable, de se carrer dans un fauteuil confortable pour y fumer une pipe, un cigare ou une cigarette tout en lisant son journal, ou de faire avec un ami une bonne partie de billard.

Quel plaisir de n'entendre parler que du français autour de soi. Comme cela délasse, au milieu de la journée des affaires en anglais que l'on fait, des conversations en anglais que l'on tient, de l'inoculation continuelle de l'anglais qu'on a à subir. Pour cela il suffit de joindre le club "Le Canada": les conditions, pour ceux qui ne veulent pas devenir membres actionnaires à $10 l'action, ce qui donne droit à voir dans l'administration, sont excessivement faciles: $1 d'admission et 50 sous de côtisation mensuelle. C'est une bagatelle pour laquelle vous jouirez de privilèges que vous ne trouverez nulle part ailleurs. Pourquoi ne pas joindre tout de suite? Adressez votre demande au secrétaire du club "Le Canada", 282 rue Main.

SAINT-LEON

Deux visiteurs sont venus cette semaine voir les bonnes terres qui se trouvent à acheter chez nous. L'un d'entre eux a passé par différentes autres paroisses avant de venir ici, et il a déclaré que c'était à Saint-Léon qu'il avait trouvé le meilleur terrain, le terrain le plus riche et le plus favorable à la culture. Espérons qu'un jour ce monsieur sera un des nôtres.

• • •

Nos diverses écoles ont eu leurs examens de fin de l'année. Les Rév. Pères et MM. les Commissaires ont assisté à ces examens et ont présidé à la distribution des prix. Nous avons remarqué avec plaisir que la Vie de Mgr Langevin, écrite par le R. P. Morice, avait sa place d'honneur parmi les récompenses distribuées au mérite.

SAINT-PIERRE

Dimanche dernier, nous avions le plaisir d'avoir à Saint-Pierre M. l'abbé Vandamme qui, envoyé par Son Eminence le Cardinal Mercier, sollicite des aumônes pour la Belgique meurtrie jusqu'au martyre. Monsieur l'abbé a trouvé ici de grandes sympathies: le terrain était tout préparé, annoncé qu'il avait été le dimanche précédent par Monsieur le Curé.

Il porta la parole à la grand'messe et nous parla avec tout son coeur de son pays si noble et si héroïque. Nous savons tous en effet que la Belgique, en se sacrifiant a sauvé la civilisation chrétienne en arrêtant la barbarie teutonne assez longtemps pour briser la fameuse attaque brusquée qu'on avait si longtemps préparée et caressée au-delà du Rhin.

Les paroissiens de Saint-Pierre comprirent. M. l'abbé Vandamme fit la quête pour les oeuvres de Son Eminence le cardinal Mercier.

Le soir, à huit heures et demie, M. Vandamme donna une conférence. Le sujet était intéressant, certes: Ce qu'était la Belgique avant la guerre; ce qu'elle est maintenant. Cette conférence, avec projections lumineuses, fut non seulement intéressante, mais certains passages étaient poignants à tel point que les larmes montaient aux yeux. M. l'abbé fit une seconde quête. Comme le matin la générosité des paroissiens de Saint-Pierre se montra dans toute sa beauté. Les deux quêtes donnèrent $250 exactement. Si l'on tient compte qu'à la suite d'une conférence du R. P. Libert on recueillit il'y a peu de temps à Saint-Pierre, pour les mêmes oeuvres, la somme de $100. Cela fait $350.

• • •

Nous avions, ce jour là aussi, chez nous, M. Fyfe, l'organiste artiste bien connu, qui avait bien voulu venir à cette occasion nous montrer une fois de plus ce qu'on peut tirer de nos belles orgues, quand on sait comme lui se servir de touches et de claviers. M. Fyfe s'est surpassé ce jour-là. A la messe, il a eu un jeu d'une puissance superbe et aussi d'une délicatesse qui faisait penser aux chants du ciel. A la conférence du soir, M. Fyfe a joux plusieurs morceaux qui ont presque fait de cette conférence un concert.

Mardi le 26, mariage de M. Olivier-Alexandre Joubert et de Mlle Maria-Laura L'Heureux. L'église était parée comme aux grands jours. M. l'abbé Joubert, de l'archevêché de Saint-Boniface, sur l'invitation de M. le Curé, célébrait, assisté de M. l'abbé Vandamme, comme diacre, et de M. l'abbé Rosario Brodeur, comme sous-diacre. M. le Curé de Saint-Pierre et M. le Curé de Saint-Adolphe assistaient au choeur. La Société Saint-Grégoire exécuta une messe de Leo Delisbes, et à l'offertoire et à la communion les Enfants de Marie nous firent entendre de très beaux cantiques. A la fin de la messe, la mariée, qui depuis plusieurs années faisait partie du conseil de la Congrégation de la Sainte-Vierge, alla déposer sa couronne aux pieds de la statue de la bonne mère. Le choeur de ses compagnes chantait pendant cela:

Vierge Marie
Je te confie
Mon coeur ici-bas
Prends ma couronne
Je te la donne
Au ciel n'est-ce pas,
Tu me la rendras!

A la messe l'organiste de Saint-Pierre, Mlle Léontine Lasalle, tenait l'orgue. Avant la messe, M. Fyfe eut la gracieuseté de jouer la marche nuptiale de Vidor et ce fut lui aussi qui joua la sortie. Tout était superbe.

Saint-Pierrois.

INWOOD

Veenz donc nous dire que nous ne progressons pas à Inwood. Maintenant l'on commence à entendre parler que Villa, etc., etc. Où es-tu donc, beau jadis où il n'était question que de "shack, shanty ou cagna"?

• • •

M. J.-H. Latourelle, de Winnipeg, a eu l'heureuse idée de venir passer quelques jours parmi nous, la semaine dernière.

• • •

Mme Ed. Cossette, notre dévouée institutrice de l'école Cossette, fermera ses classes sous peu.

• • •

Mlle A. Laporte est de retour de Winnipeg parmi nous.

• • •

M. et Mme T. Laporte avaient la douleur, samedi dernier, d'amener leur jeune fils René, âgé de 15 ans, à l'hôpital de Saint-Boniface. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et retour parmi nous.

• • •

Notre gentille petite "Fauvette", ne se serait-elle pas fait un peu trop embaumer par le parfum odoriférant de nous fleurs en nous annonçant que notre pique-nique était au profit de notre église et du "Returned Soldiers' Association." Cela peut être, car à leur dernière assemblée les membres du I. L. S. C. C. décidèrent que le profit irait au "Secours Belge".

Jean Naitais.

THE T. EATON Co LIMITED — WINNIPEG — CANADA

EMPLOIS DEMANDES

Deux jeunes garçons de 20 et 21 désirent se placer comme garçons de ferme.

• • •

Un homme avec sa femme et 3 enfants de 5 à 12, bon menuisier, désire se placer soit comme menuisier dans un village ou homme de ferme avec sa famille.

ON DEMANDE

Bonne à tout faire. S'adresser 191 Kingsway. Tél. Ft Rouge 2867.

DEMANDE A ACHETER

Bêtes à cornes et moutons. Ecrire ou téléphoner

C.-W. Reimer,
Steinback, Man.